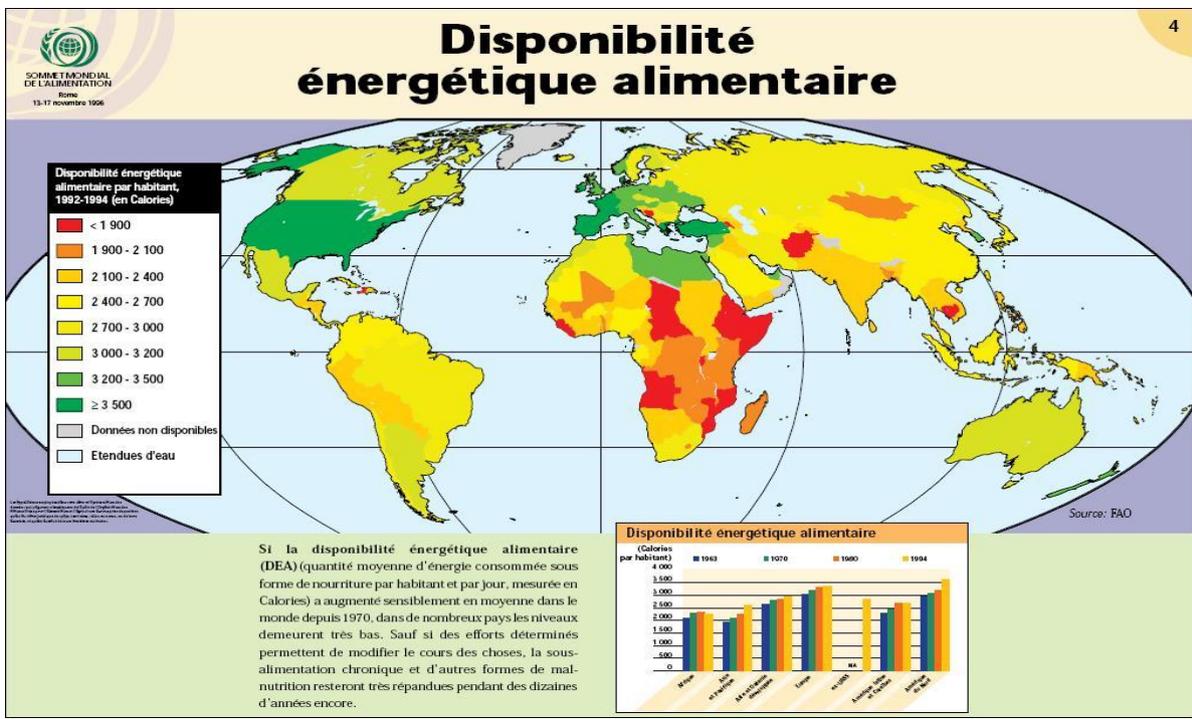


**RAPPORT DE L'ASSOCIATION DES AUDITEURS
DE L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONALE
REGION DE TOULOUSE – MIDI-PYRENEES**



La Bombe Alimentaire (Volume 2) :

« La faim est toujours suivie de ses satellites : la rage et le désespoir ». (J.BOSSUET)

Cycle d'études 2010-2011

Rapporteur Général :
Groupe de travail de l'Ariège

Les membres du groupe ariégeois de l’I.H.E.D.N. cités ci-après ont contribué à la réflexion sur le sujet proposé et à la rédaction du présent rapport :

Claude ALIQUOT

Albert ANOUILH

Jacques BOISGARNIER

Stéphane BURGUE

Jean-Louis DOUMERC

Christian FOURNET

Christian GAJAN

Georges-Patrick GLEIZE

Nicole GLEIZE

Michel HENRY

Gérard HULOT

Dominique JEAN-DUVIGNAC

Jean LOZES

Michel PECHIN

Claude PRONO

Ludovic SEREE de ROCH

Frédérique THIENNOT

S O M M A I R E

	Page
INTRODUCTION.	3
I - DE LA MALNUTRITION A LA BOMBE ALIMENTAIRE.	3
11 - L'insuffisance alimentaire est un processus connu.	3
111 - Des raisons structurelles.	4
112 - Des raisons conjoncturelles.	5
113 - De la malnutrition à la famine.	5
12 - La bombe alimentaire, mythe ou réalité ?	6
121 - La bombe alimentaire, un concept difficile à définir.	6
122 - La bombe alimentaire : un phénomène nouveau ?	7
123 - La bombe alimentaire : une fatalité ?	7
13 - Un contexte particulièrement difficile.	8
131 - Des Nations affaiblies par la mondialisation.	8
132 - Des multinationales toutes puissantes.	8
133 - Des organisations intergouvernementales déficientes.	9
134 - Les ONG acteurs de terrain et contre-pouvoirs.	9
II - DES SOLUTIONS EXISTENT.	10
21 - La lutte contre la faim; une affaire de volonté politique.	10
211 – Une définition de la « souveraineté alimentaire ».	10
212 - Conserver son patrimoine agricole.	10
213 - Valoriser les ressources de toute nature.	11
22 - De multiples défis doivent être relevés.	11
221 - Défis locaux (Etats).	11
222 - Défis régionaux et /ou continentaux. Le problème de l'eau.	12
223 - Défis internationaux.	13
224 - Des facteurs extérieurs peuvent avoir des influences lourdes sur la souveraineté alimentaire des Etats.	15
23 - L'Europe et la France sont en « première ligne ».	15
231 - Des enjeux majeurs.	15
232 - Des actions concrètes à entreprendre.	15
CONCLUSION.	17
ANNEXES.	18

« Un homme qui a faim n'est pas un homme libre »
(Adlai Stevenson)

Les nombreuses crises alimentaires récentes¹, une population mondiale en forte croissance avec 7 milliards d'individus en 2011, nous conduisent à penser qu'une « bombe alimentaire » peut frapper notre planète à l'échéance 2050 avec la prévision de 9 milliards d'habitants, si des solutions appropriées ne sont pas mises en œuvre très rapidement. Le monde est confronté au spectre des grandes famines alors même qu'il traverse une crise financière dangereuse : de violentes émeutes, des mouvements migratoires incontrôlables, des conflits meurtriers, une instabilité politique croissante. Les ingrédients d'une crise majeure sont réunis et la situation peut se dégrader très vite. Face à ce danger, la communauté internationale doit assumer toutes ses responsabilités dans une totale coopération du Nord et du Sud².

Notre sujet consiste d'une part, à identifier les causes du problème et à analyser les difficultés que nous pourrions rencontrer pour nourrir la population mondiale d'ici à 2050 et d'autre part à proposer des solutions. Nous sommes persuadés qu'il faut changer la forme d'aide actuellement mise en œuvre vis-à-vis des populations dans le besoin. Notre étude comportera donc deux parties. Intuitivement, on peut déjà affirmer que seules des mesures innovantes à tous les niveaux, du local à celui de la planète, peuvent répondre à ce processus inquiétant qui frappe la plupart des continents.

Une « bombe alimentaire » est-elle certaine ? A court terme, il est à craindre une déstabilisation des Etats les plus menacés et à moyen terme des conséquences plus graves, si des mesures énergiques (drastiques) ne sont pas mises en œuvre.

Les événements récents dans les pays sud méditerranéens, en partie liés aux questions alimentaires, nous montrent l'importance de ce problème aux conséquences politiques difficilement calculables. Le problème alimentaire peut être un élément déclenchant si par ailleurs les libertés sont bafouées et la corruption devenue une institution... L'aide aux pays pauvres doit être repensée pour aboutir progressivement à une forme d'autosuffisance alimentaire, en substitution à la forme d'aide qui a prévalu jusqu'alors et qui a été un échec.

Nous insistons sur le fait que toutes les mesures préconisées auront un impact réel si tous les acteurs politiques et économiques s'engagent de façon cohérente sur le sujet.

I - DE LA MALNUTRITION A LA BOMBE ALIMENTAIRE.

11- L'insuffisance alimentaire est un processus connu.

La malnutrition a toujours existé à l'état endémique. Même si les famines à l'échelon des pays ne se comptent plus dans l'histoire, les crises planétaires de 2008 et 2009 montrent qu'une étape a été franchie

Qu'est ce qui, aujourd'hui, peut justifier la crainte d'une crise alimentaire de forte ampleur?³

La baisse de production est d'autant plus sensible dès lors qu'une catastrophe naturelle touche une zone de production massive et spécialisée, résultat de la concentration des monocultures adossée à une politique mondiale d'industrialisation alimentaire. Les émeutes qui surviennent révèlent un problème de disponibilité et d'accès à la nourriture. Ce n'est pas un problème nouveau. L'ampleur du phénomène est par contre sans précédent avec de multiples causes parmi lesquelles :

¹ Problèmes alimentaires du Monde

² Le Monde. Crise alimentaire : des solutions existent (Jacques Chirac)

³ Flutrackers.com Dossiers : La crise alimentaire

l'augmentation de la population des pays pauvres, la mauvaise gouvernance de nombreux pays, la corruption généralisée, la spéculation récente sur les produits alimentaires, la consommation grandissante des « pays émergents », le protectionnisme alimentaire des grands pays producteurs frappés par une catastrophe naturelle, et enfin la baisse des productions vivrières, alors qu'une hausse de 50 % des besoins en 2030 est prévisible. D'ores et déjà, les zones de pénurie, de sous-alimentation et d'insécurité alimentaire peuvent être recensées ⁴ (annexes 1 et 1 bis).

111 - Des raisons structurelles.

Des raisons géopolitiques sont à la base des problèmes alimentaires. La croissance démographique récente des pays pauvres a conduit à une répartition de la population à raison de 1/4 pour les pays développés qui possèdent 80 % des richesses mondiales, et de 3/4 pour les pays les plus pauvres. Cette disproportion devrait s'aggraver puisque certaines projections en 2050 envisagent une population relativement stable dans les pays riches : donc à terme plus de 80 % de la population dans les autres pays. Cette situation rend inadaptée la notion de « répartition des richesses » qui a pu prévaloir il y a quelques décennies.

Par ailleurs, l'extrapolation de la courbe d'évolution du taux de croissance de la population mondiale devrait tendre vers zéro en 2050 avec 9 milliards d'individus. En outre, l'évolution démographique par continent montre que l'Afrique et l'Asie représenteront 80 % de la population mondiale. Cet accroissement se fera surtout en milieu urbain (annexe 2).

L'évolution de la population mondiale est inéluctable du fait de la perte des « régulateurs » historiques de population (dont on ne peut que se réjouir) : épidémies à grande échelle, grandes guerres, famines importantes et autres fléaux....

Il est fort probable que la prévision de 9 milliards d'individus en 2050 soit une hypothèse sérieuse, car essentiellement fondée sur l'augmentation de l'espérance de vie des populations, ce qui entraînerait une hausse de la consommation de 70 % par rapport à la consommation actuelle (la Chine augmentant déjà de façon très importante sa consommation de céréales et de viande bovine....). L'analphabétisme, l'absence d'éducation et de formation sont des phénomènes chroniques.

Il y a inadéquation entre les zones de production et les zones de consommation, ce qui entraîne des coûts de transport plus onéreux à terme (coût du carburant, contraintes environnementales, piraterie maritime....), ainsi que des problèmes de distribution dûs aux infrastructures insuffisantes (réseau routier, moyens de stockage).

D'après les estimations, 30 à 40 % des produits alimentaires sont gaspillés dans le monde. Dans les pays du sud du fait de l'absence de moyens de stockage appropriés, d'infrastructures de transport insuffisantes, du détournement des marchandises, de la corruption, etc... Dans les pays du nord par le gaspillage de denrées non consommées....

Les problèmes de l'alimentation en eau potable (répartition, gaspillage, problèmes sanitaires, recyclage et traitement des eaux quasi inexistantes), de répartition et d'irrigation sont énormes.

Dès que le régime alimentaire est caractérisé par une forte part de calories animales, la pression sur les ressources naturelles est importante. C'est le cas pour les céréales, mais aussi pour l'eau (alors que 100 litres. d'eau suffisent pour produire 100 kg de pommes de terre, il faut 13.000 litres d'eau pour un kilo de viande de bœuf).

⁴ Images économiques du Monde (édition 2011) : Ressources alimentaires et alimentation. La Vie – 14 octobre 2010 p.37 : Vaincre la faim - Production et insécurité alimentaires.

112 - Des raisons conjoncturelles.

Nous vivons dans un monde instable. L'aide des pays développés aux pays pauvres est mal utilisée (problèmes de distribution, infrastructures insuffisantes (routes,...) instabilités politiques, voire volontés politiques inexistantes, corruption etc...). L'aide alimentaire n'est pas adaptée aux habitudes alimentaires des pays concernés, lesquels subissent une accoutumance aux produits des pays riches entraînant une désaffection des productions locales⁵. L'agriculture intensive a généré des coûts sociaux et environnementaux : elle a ruiné bon nombre de petits agriculteurs et modifié l'environnement (suppression des parcelles à vocation de polycultures), utilisation d'engrais et de pesticides polluant les nappes phréatiques⁶. Le rôle actuel des organismes internationaux impliqués dans la lutte contre la faim est insuffisant du fait de leur multiplicité, du manque de coordination et de leur objectif dépassé d'aide classique aux pays pauvres⁷. Le rôle des O.N.G. ne peut se substituer aux organisations officielles défaillantes. La spéculation financière récente sur le cours des produits alimentaires de base a encore aggravé la situation. L'agriculture ne tolère pas les flux tendus, le niveau de la production n'étant pas maîtrisable : aussi la réduction des stocks de sécurité alimentaire joue-t-elle un rôle très néfaste. A noter que 10 % de la production agricole mondiale est exportée et que 1 % des transactions financières se concrétise par un contrat de livraison⁸. Les producteurs vendant leurs produits aux cours les plus élevés, participent aussi à la hausse des prix, mais ne sont pas pour autant des spéculateurs. Ces pratiques découlent de la mondialisation dont sont victimes les pays pauvres. Un paradoxe dramatique est constaté lorsque les cours des produits alimentaires sont trop élevés les pays pauvres ne peuvent acheter que des quantités limitées, d'où pénurie. En revanche des prix trop bas (importation de produits subventionnés) découragent les producteurs locauxce qui entraîne à terme la pénurie dès la remontée des cours. Les surfaces alimentaires sont en régression dans le monde : à titre d'exemple les Etats-Unis consacrent 1/3 de leurs surfaces cultivables au maïs destiné aux biocarburants.... Malheureusement seulement 10% des terres sont cultivées en Afrique, avec une tendance récente à la réduction des surfaces cultivables de certains pays pauvres au profit de pays en forte croissance pour leurs besoins en biocarburant (l'objectif de 10 % de biocarburants en 2020 entraînerait une diminution dramatique des surfaces consacrées à alimentation)⁹ ou pour nourrir certains pays émergents très peuplés (achat de terres en Afrique par la Chine par exemple pour la culture maïs aussi à des fins spéculatives)¹⁰. L'absence d'autonomie agricole et la trop grande dépendance de régions entières à des produits de base importés trop chers sont les principales causes des pénuries alimentaires.

Le changement climatique dont les effets ne sont pas quantifiables doit être évoqué, mais a priori une tendance à terme défavorable est envisagée en particulier pour l'Afrique, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud, ce qui pourrait avoir pour effet d'augmenter de 10 à 20 % le volume des populations concernées par la faim¹¹.

113 - De la malnutrition à la famine.

Un cheminement complexe, jalonné de diverses étapes, conduit de la « Malnutrition » en passant par la « Pénurie alimentaire » à l'ultime stade de la « Famine » (annexe 3).

Dans les pays pauvres la part consacrée à la nourriture peut atteindre 60 % du budget des familles, au lieu de 10 à 15 % dans nos pays : ceci les rend très vulnérables à la moindre hausse des prix des produits de base...

⁵ Problèmes alimentaires du Monde.

⁶ *Le Monde* : Des experts appellent à repenser l'agriculture de demain.

⁷ Wikipédia : les acteurs mondiaux

⁸ Site « 20 minutes » : Alimentation – Finance.

⁹ Le Plaidoyer – Les « bio-carburants » : une bombe à retardement qui renforce la pauvreté.

¹⁰ La Vie – 14 octobre 2010 Vaincre la faim : Production et insécurité alimentaires.

Flutrackers.com. Dossiers : la crise alimentaire.

¹¹ Service d'informations des Nations Unies : Le changement climatique menace gravement la sécurité alimentaire.

La disponibilité énergétique alimentaire de nombreux pays est insuffisante de façon chronique, cela induit la malnutrition, ce sont malheureusement ces pays qui vont voir leurs populations croître dans les plus fortes proportions.

Pour lutter contre cette tendance dramatique nous préconisons diverses solutions qui passent toutes par une plus grande indépendance alimentaire.

Quant à l'arme alimentaire, c'est une notion bien particulière : affamer le camp adverse est aussi vieux que la guerre. Aujourd'hui, elle revêt de nouveaux aspects. Accorder une aide alimentaire ou vendre des denrées vitales donne une puissance aux états exportateurs. Plus préoccupant encore est le cas de certaines multinationales ; grâce à leur avance dans le domaine des OGM et surtout grâce aux brevets qu'elles ont déposés dans le domaine des semences, elles pourraient à terme prendre le contrôle d'une grande partie de l'agriculture mondiale.

« Le pire ce n'est pas d'avoir faim, c'est de ne pas savoir quand on va pouvoir manger ».

(Roger Fournier)

12 - La bombe alimentaire mythe ou réalité ?

« Panem et circences »¹², cette locution montre que l'art de gouverner repose depuis longtemps et en priorité sur l'art de savoir nourrir le peuple. Aujourd'hui, la préoccupation est plus globale et l'on parle de « Bombe alimentaire ». Que signifie cette expression journalistique ? Est-ce un phénomène propre au XXI^{ème} siècle ? Le danger est-il aussi grave que les mots le laissent supposer ?

121 - La « bombe alimentaire », un concept difficile à définir.

La « bombe alimentaire » est une image destinée à frapper les esprits pour faire prendre conscience d'un grave danger.

Le fonctionnement de cette bombe demande un peu d'imagination. L'explosion de cette bombe semble inexorable dans les zones où les crises alimentaires se cumulent, où la densité de population déjà forte continue de croître, où l'urbanisation considérable s'accélère. Son impact touchera une fraction de continent : un ensemble de pays liés par la proximité, la culture, l'économie, le climat, la géographie, etc. Cependant les territoires produisant du blé doivent être distingués de ceux qui produisent du riz ; ces derniers supportant un peuplement très dense¹³.

Les effets de la « bombe » sont doubles : la faim et la révolte.

Les dommages collatéraux sont susceptibles d'engendrer des soubresauts d'ordre géopolitique ou économique, des migrations massives sont à craindre.

Faim et révolte sont liées. La pauvreté et l'absence de démocratie ont poussé les Tunisiens et les Egyptiens à la révolte. Le Président de la Banque Mondiale, M. Robert Zoellick, a d'ailleurs précisé le 14 avril 2011 aux ministres des finances du G20, que « *si les prix alimentaires n'ont pas été la cause directe de la crise au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ils ont été un facteur aggravant* », il a ajouté que selon l'indice Global Food Price les prix ont bondi de 36 % en un an (à l'exception du riz), ce qui a conduit 44 millions de personnes à retomber sous le seuil « d'extrême pauvreté ». La faim fait partie des besoins physiologiques basiques de l'homme. Elle entraîne donc des réactions de survie dont la puissance est fortement accrue par les phénomènes de foule.

¹² « Du pain et des jeux » JUVENAL, Satires, I.81.

¹³ Avec parfois trois récoltes par an, les zones où l'on cultive du riz supportent des densités très élevée (delta du Mékong ou Java par exemple).

122 - La bombe alimentaire : un phénomène nouveau ?

Quelques exemples historiques ne constituent pas un raisonnement mais seulement une piste pour essayer de préciser le concept de bombe alimentaire.

La disparition de grandes civilisations est parfois expliquée par un cataclysme sans que l'on sache exactement si le déclin est dû aux effets de la catastrophe elle-même ou au manque de nourriture qui a suivi. La civilisation d'Angkor (du IX^{ème} au XV^{ème} siècle) devait sa puissance à la maîtrise de la culture du riz ; elle se serait effondrée car elle ne contrôlait plus la gestion de l'eau. Les Mayas auraient été touchés par une sécheresse prolongée, aux alentours de l'an 750, juste avant que leur domination ne périclît.

De la révolution des Lumières au grand bond en avant. L'éruption du volcan Laki (Islande) en 1783 a engendré en France des conditions climatiques qui ont perturbé le marché agricole dans les années qui suivirent. Ce déséquilibre fut l'un des facteurs de la révolution de 1789. La crise de la pomme de terre en Irlande, entre 1845 et 1851, a été à l'origine d'un renouveau du nationalisme irlandais. La famine de 1891-1892 en Russie poussa à la radicalisation de l'opposition libérale et révolutionnaire. Parfois, la famine a été plus ou moins délibérément provoquée. Celle de 1931-33, en URSS, a été la conséquence de la collectivisation des terres pour éliminer les paysans en majorité réfractaires au communisme. Mao causa un effondrement de la production agricole. Le grand bond en avant fit, à la fin des années cinquante, entre 20 et 30 millions de victimes. Par idéologie et calcul politique, il avait pressuré jusqu'à l'aveuglement les campagnes chinoises.

Le constat : Dans certains cas, le nombre de victimes se compte en millions et même en dizaine de millions. Le temps écoulé entre la cause et les effets peut se mesurer en années. Le lieu de la catastrophe et la région touchée sont quelquefois distants de plusieurs milliers de kilomètres. La mondialisation est susceptible d'accentuer cette dernière observation si l'on considère que la révolution égyptienne puise une partie de ses origines dans les inondations en Australie ou la sécheresse en Russie.

123 - La « bombe alimentaire » : une fatalité ?

Le danger potentiel représenté par la bombe alimentaire repose sur plusieurs hypothèses : une démographie galopante, des ressources alimentaires limitées, une économie figée. Cette angoisse a été théorisée au XVIII^{ème} siècle par Malthus qui affirmait que la population tend à croître plus rapidement que la quantité de nourriture disponible.

La quantité de nourriture disponible peut encore progresser : Les progrès techniques de l'agriculture font que la production a toujours augmenté ; par exemple la « révolution verte » a permis le doublement de la population depuis 1960. Aujourd'hui, les obstacles au développement agricole paraissent nombreux. La progression des surfaces cultivées recule. L'eau devient plus rare. L'énergie est chère et la mécanisation atteint un seuil de rentabilité. La chimie devient l'ennemie de l'environnement. Cependant ce raisonnement suppose que l'agriculture mondiale est au même niveau que celle des pays développés dont la productivité marque un palier. Des améliorations sont possibles, par exemple pour les céréales, les rendements en Afrique sont dix fois moins élevés qu'en France. En Ukraine, terre à blé par excellence, ils sont de 50 % plus faibles. Par ailleurs la F.A.O. estime qu'on pourrait multiplier par trois les surfaces cultivées dans le monde. Ce qui manque de façon évidente ce sont les investissements qui ont été longuement négligés. D'autres pistes restent à explorer, comme la lutte contre le gaspillage.

L'environnement économique évolue : L'alimentation des populations ne dépend pas seulement de la production : elle s'insère dans un environnement économique¹⁴ complexe qui a été décrit précédemment. En cette année 2011, deux faits s'imposent. D'une part, la financiarisation de

¹⁴ Le blé à Chicago : www.lesechos.fr/.../actu/0201044783100.htm

l'agriculture qui a suivi celle de l'industrie d'une manière insidieuse. D'autre part, la puissance des révoltes populaires n'a plus rien à voir avec des émeutes de la faim limitées dans l'espace et dans la durée. Une lutte s'engage donc entre les spéculateurs et les gouvernements menacés dans leur survie ou inquiets de voir certains équilibres disparaître. Ces deux adversaires ont néanmoins un intérêt commun : la stabilité indispensable au contexte économique et politique.

« Le premier des droits de l'Homme est celui de pouvoir manger à sa faim »

(Franklin Delano Roosevelt)

13 - Un contexte particulièrement difficile.

La faim apparaît comme le signe le plus cruel et le plus tangible de la pauvreté. Quelle que soit l'ampleur de l'insuffisance alimentaire, les réponses actuelles, qu'elles soient nationales ou internationales, se heurtent à de nombreux freins et notamment à la multiplicité des acteurs intervenants et à leurs intérêts divergents. Ceux-ci peuvent avoir un champ d'influence local (Etats-Nations, ONG) ou à plusieurs échelles (Multinationales, OIG), parfois les deux. La sécurité alimentaire est un problème national, régional et mondial qui exige une action coordonnée entre tous les niveaux. Nous sommes loin du compte !

131 - Des Nations affaiblies par la mondialisation.

Les ministres de l'Agriculture des huit pays les plus riches du monde ont reconnu leur incapacité à tenir leurs promesses de développement agricole pour réaliser l'objectif des Nations Unies de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de manière chronique de la faim à l'horizon 2015. La situation n'a guère de chance d'évoluer favorablement tant qu'il n'existera aucun moyen de contraindre les gouvernements à prendre leurs responsabilités. L'Etat reste le premier responsable quand il s'agit de la souveraineté alimentaire. Les Etats pauvres ne sont pas en mesure de prendre en compte leurs propres difficultés alimentaires. Le frein essentiel provient du défaut de gouvernance des Etats eux-mêmes qui perdent le contrôle sur leur politique alimentaire en faveur des traités supranationaux. Certains de ces pays disposent pourtant de ressources agricoles suffisantes pour satisfaire leur population mais elles sont vouées à l'exportation. Les pays du Sud, qui étaient autosuffisants et disposaient même d'un excédent de produits agricoles sont devenus aujourd'hui totalement dépendants du marché mondial. Le comportement des Etats « riches » entraîne la dépendance et l'appauvrissement des Etats « aidés ». L'effacement de la dette des Etats en contrepartie d'un accord entraînant indirectement l'abandon des productions locales est très préjudiciable. Par ailleurs, la situation d'insécurité alimentaire a conduit certains gouvernements des pays dépendants des importations alimentaires (l'Arabie Saoudite, le Japon, la Corée, la Libye, l'Égypte, la Chine,...) à acheter des terres agricoles dans différentes régions du globe afin de produire des aliments pour leur consommation interne. Au bout du compte, d'après plusieurs rapports, c'est plus de 6 millions d'hectares de terres agricoles africaines qui appartiennent à des entreprises étrangères.

L'évolution de la situation au cours des 20 prochaines années sera fonction des mesures prises par les gouvernements pour réduire la dépendance pétrolière, promouvoir des énergies de substitution, combattre le changement climatique et stimuler la productivité agricole.

132 - Des multinationales toutes puissantes.

Le mouvement de concentration des entreprises alimentaires a donné naissance à un oligopole dominé par une quarantaine de très puissantes firmes multinationales disposant d'un pouvoir de marché considérable. Cet oligopole obtient la maîtrise progressive du système marchand dans tous les pays où il est présent. Une uniformisation des goûts et désirs des individus par un univers mondialisé piloté par des grandes firmes dont la prospérité dépend de l'homogénéisation des comportements des clients, est observé (annexe 11 « Le modèle Mait »).

Ces multinationales ont un intérêt évident à ce que les Etats pauvres restent dépendants, en poursuivant la politique « d'aide » actuelle qui favorise la corruption des élites du pays concerné. La nourriture n'est pas une marchandise comme une autre. Il est nécessaire de s'interroger sur la faisabilité et les conséquences d'une généralisation du modèle agro-industriel « tertiarisé » à l'ensemble de la planète, dans la double perspective d'une augmentation de la population mondiale de 30 % en 2050 et des contraintes issues du développement durable (annexe 12).

133 - Des organisations intergouvernementales déficientes (annexe 4).

Les démarches de coordination et de contrôle qui caractérisent les OIG (Organisations intergouvernementales) s'avèrent dans de nombreux cas peu efficaces. En effet l'ONU, l'OMC, le FMI et la Banque mondiale, sont incapables de proposer des plans d'ensemble face aux crises qui se présentent.

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) tente d'organiser le commerce international. Son rôle s'avère somme toute assez limité et modeste. Après les échecs des conférences de Seattle, en 1999 et de Cancun, en 2003, l'organisation a pris conscience qu'elle était contestée. Mise en cause sur les conséquences de ses accords, voire même sur son existence, l'OMC doit défendre sa légitimité pour survivre. L'OMC a notamment commis des erreurs en forçant les pays en développement à supprimer leurs protections douanières, à éliminer l'aide accordée aux petits producteurs locaux et les subventions qui leur étaient octroyées ouvrant ainsi leurs frontières aux produits des corporations transnationales alors qu'en même temps les marchés du Nord restaient fortement protégés. Malgré ses défauts et sa lourdeur, l'OMC, est un des acteurs majeurs dans la résolution des problèmes liés à l'alimentation mondiale. L'Organisation permet, avant tout, de faire émerger un droit international du commerce et donc de créer un ensemble de règles communes que tous doivent théoriquement respecter. Il n'en demeure pas moins qu'elle doit se réformer. Le choc alimentaire qui se profile, ne peut être compris sans analyser l'impact des politiques libérales imposées par le **Fonds Monétaire International et la Banque mondiale** au cours des dernières années. Les règles de fonctionnement du FMI en particulier sont très contestées. Il est aujourd'hui incapable de jouer son rôle de stabilisateur et de régulateur des marchés financiers. Réputé trop proche des Etats-Unis le FMI a souvent semblé prendre fait et cause pour le secteur financier américain et la politique des Etats-Unis. Les bons docteurs du FMI, sont accusés d'achever leurs malades au lieu de les guérir. Les «remèdes» prescrits par le Fonds en échange de son aide pour rassurer les marchés financiers ont pour première conséquence de plonger les économies soumises à ce régime dans la récession. La Banque Mondiale n'est pas en reste et fait l'objet des mêmes sévères critiques. Le Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde va même jusqu'à accuser ces institutions de contribuer aux crises alimentaires qui sont la conséquence de la destruction de la souveraineté alimentaire des Etats, comme ce fut le cas en Haïti et au Mexique par exemple.

134 - Les ONG acteurs de terrain et contre-pouvoirs.

Elles interviennent ponctuellement et agissent bien souvent sans coordination. Parfois hélas, certaines d'entre-elles agissent en « parasites ». Prônant en général la solidarité, elles se posent souvent en acteurs de terrains et en contre-pouvoirs face à des OIG représentant les intérêts des Etats. Bon nombre sont partie prenante d'une certaine forme de mondialisation dans le cadre de la nébuleuse alter-mondialiste et participent à la création d'événements mondiaux comme des contre-sommets alternatifs aux sommets du G8 ou de l'OMC. Pour certains les ONG marqueraient l'émergence d'une « société civile mondiale » en tant qu'ensemble d'individus de groupes organisés distincts de l'Etat qui tentent de faire entendre la voix des citoyens à l'échelle du globe. Elles mettent davantage en avant la question du respect des droits humains plutôt que la réduction de l'économie à des bilans comptables.

En résumé : Le pouvoir entre les acteurs de la souveraineté alimentaire est inégalement réparti. Le droit à l'alimentation reste encore aujourd'hui un vœu pieux, même si l'un des objectifs du « Millénaire pour le développement » est de réduire de moitié la faim dans le monde d'ici 2015. Un an et demi après la fin du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire à Rome (novembre 2009), les

actes et les gestes concrets à effectuer se font toujours attendre de la part des gouvernements, des firmes supranationales et des organisations internationales.

II - DES SOLUTIONS EXISTENT.

Les solutions passent d'abord par chaque pays qui se doit de mener une politique agricole lui permettant d'atteindre sa souveraineté alimentaire. Ces remèdes ne peuvent être mis en chantier que sous la pression politique et financière des organismes internationaux.

21 – La lutte contre la faim suppose en premier lieu une volonté politique.

La bonne gouvernance étant acquise et mise en œuvre, l'objectif à atteindre est la souveraineté alimentaire (annexe 5). Ce concept est simple car il suppose que chaque pays non seulement préserve son patrimoine agricole mais aussi le valorise. Il est exigeant car il doit se faire dans un contexte non maîtrisable du fait des bouleversements climatiques, des soubresauts politiques, des impératifs économiques à court terme et de l'évolution des comportements et des mentalités.

211 - Une définition de la « souveraineté alimentaire ».

La souveraineté alimentaire sous-entend la capacité d'un pays à nourrir convenablement sa population dans le cadre d'une « alimentation durable » qui respecte la planète. Il faut néanmoins tenir compte des conditions géographiques et éviter l'ultra-spécialisation des cultures, la production agricole locale s'avère généralement insuffisante en quantité : les pays concernés doivent recourir à l'importation de produits complémentaires afin de compenser ce déficit structurel¹⁵. Pour aller vers la souveraineté alimentaire, il faut donc échanger, savoir ce que l'on peut produire ou fabriquer dans les meilleurs termes de l'échange, l'exporter de manière compétitive et pouvoir rééquilibrer ainsi la balance commerciale. On constate que 80 % des personnes touchées par l'insécurité alimentaire vivent en zone rurale, cependant les situations sont très différentes d'un point à l'autre de la planète. Ces disparités expliquent sans doute les difficultés de fonctionnement d'institutions telles que l'OMC.

212 - Conserver son patrimoine agricole.

Ce sont les Nations Unies, ici encore, à travers la Food and Agriculture Organization (FAO), qui proposent « *d'aider à construire un monde libéré de la faim* ». La FAO met donc à disposition toutes les statistiques de son service FAOSTAT, vaste base de données mondiales sur l'alimentation, l'agriculture et la faim. On observe au regard de tels instruments des comportements qui vont au delà de toute sagesse ; ils conduisent à une forme de néocolonialisme au lieu de favoriser une meilleure gestion de la planète. Des pays comme la Chine ou d'autres entités (investisseurs privés, fonds d'investissement,...) achètent des terres partout dans le monde. L'exemple chinois est caractéristique à cet égard ; en effet 7 % des terres cultivables du monde ne suffisent pas à nourrir 20 % de la population mondiale (annexe 6). D'un côté, les comportements restent ce qu'ils étaient naguère, de l'autre l'attrait de profits immédiats hypothèque souvent tout futur projet, sinon toute intention d'indépendance alimentaire. Il doit donc y avoir un véritable renversement des comportements chez les victimes désignées de ce néocolonialisme. D'une manière ou d'une autre, il est nécessaire qu'elles entrent en résistance et d'abord contre leurs propres démons. Les pays concernés, devraient avoir une vision à long terme, conserver et entretenir leur patrimoine agricole. Ils devraient ensuite développer les cultures vivrières encore en exploitation car leur abandon conduit généralement à cultiver exclusivement des produits destinés à l'exportation à des prix non maîtrisés et à importer à des coûts prohibitifs des denrées produites auparavant sur leur sol. Enfin et cela est essentiel, ils devraient tout mettre en œuvre pour conserver les savoir-faire et les transmettre aux générations suivantes.

¹⁵ Les recettes pour nourrir le Monde – D'après le rapport de l'IAASTD.

213 - Valoriser les ressources de toute nature.

Comme la FAO, des organismes onusiens tels que le « United Nations Development Program/ UNDP » et le « International Fund for Agricultural Development / IFAD » ont pour rôle respectif d'aider les pays en développement et d'assurer le financement des projets. En février 2011 le Secrétaire Général Ban Ki-Moon a même indiqué qu'il était crucial de réunir des fonds beaucoup plus importants que par le passé. Malheureusement les dépenses budgétaires pour l'agriculture dans les pays les plus pauvres ont littéralement chuté au cours des trente dernières années, passant de 18 % en 1979 à 2,6 % en 2006. Face à ces constats, souvent paradoxaux, ce sont en premier lieu les pays exposés qui doivent rationaliser l'exploitation de leurs ressources, en leur donnant le maximum de valeur ajoutée, en préservant l'environnement dans le cadre d'un développement durable et en instaurant des partenariats "gagnant-gagnant" avec des entreprises étrangères. Il est souhaitable par ailleurs que ces pays parviennent à démonétiser leurs échanges en développant le troc ou tout autre moyen afin d'éviter la main mise des marchés mondiaux dont les cours ne sont pas maîtrisables.

22 – De multiples défis doivent être relevés.

D'autres défis sociaux, commerciaux et financiers doivent être relevés à l'échelle locale, régionale et mondiale. La politique agricole d'un pays s'exerce dans un contexte national qui suppose un minimum de stabilité et d'organisation. Elle dépend souvent d'un marché régional conçu pour faciliter les échanges et les synergies. Elle est enfin soumise aux lois internationales sensées réguler le marché. Par ailleurs, les mesures à adopter devront être hiérarchisées, étalées dans le temps et cohérentes avec les pays qui en bénéficient. Ainsi, le Président du Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme, M. Mahamadou Issoufou déclare : « *un siècle sera nécessaire pour atteindre, au rythme actuel, les objectifs de développement envisagés pour 2015 !.....* »¹⁶. Il énumère les causes de ce fiasco : mauvaise gouvernance, corruption.... et présente son programme vertueux. L'IAASTD (Expertise internationale des sciences et technologies agricoles) composée de 400 chercheurs a émis des suggestions intéressantes sur les remèdes à apporter (annexe 7). D'autre part, les experts pensent que même si la production mondiale s'avérait suffisante globalement pour les besoins de la population, elle restera mal répartie et mal distribuée tant qu'elle ne sera pas relocalisée près des lieux de consommation. C'est seulement à partir de là qu'il est possible de viser l'autonomie alimentaire de chaque région et à terme l'indépendance alimentaire.

221 - Défis locaux (Etats).

Plusieurs organismes internationaux existent pour aider les États. Les défis doivent être traités en suivant une certaine chronologie :

A court terme : L'instauration de la bonne gouvernance avec une politique sociale durable apparaît comme une première évidence. Cela passe par une volonté politique dans chaque pays concerné pour recouvrer une souveraineté alimentaire, confortée par des échanges commerciaux (de toute nature) avec d'autres pays, ainsi que l'éducation des populations afin qu'il y ait une évolution progressive des modes de consommation, tout en respectant les cultures locales. Il est également important de changer la façon d'utiliser l'eau en adoptant une politique locale en matière d'irrigation et d'eau potable (mesures prophylactiques appropriées, traitement des eaux....) en utilisant des plantes adaptées avec les investissements correspondants¹⁷. Ainsi, les pays concernés seront obligés d'accélérer l'innovation technologique et sa diffusion auprès des populations pour améliorer la gestion des ressources naturelles. La monoculture qui épuise les sols et qui ne répond pas aux besoins alimentaires est à bannir. Une nouvelle façon de concevoir l'alimentation, valable aussi pour les pays développés, devra être de mise avec la réduction des consommations carnées

¹⁶ Revue « Défense » n°148,

¹⁷ *Le Figaro Magazine* -18 septembre 2010 –Nature/Environnement –L'eau, un problème durable.

trop voraces en céréales¹⁸. Elle privilégiera les produits issus des cultures vivrières qui verront leur production s'accroître. Une offre locale (le riz en particulier) est le meilleur moyen pour ne pas être otage des cours mondiaux. Toutefois, la production nécessite d'autres impératifs pour que les efforts en ce domaine ne soient pas vains. La mise en place de moyens de stockage efficaces, une bonne gestion, une amélioration des infrastructures existantes pour faciliter les flux en interne ou à l'exportation. Cela permettra de garantir un revenu décent aux agriculteurs locaux et les incitera à cultiver les produits dont le pays a besoin. Cependant, pour assurer la pérennité d'une telle entreprise, l'autosuffisance alimentaire, il convient de bannir toute cession de foncier, quelle que soit sa nature¹⁹, de stopper la déforestation²⁰ et la pollution des nappes par les engrais chimiques.... Et surtout ne pas rechercher un retour sur investissement à court terme, incompatible avec les rendements agricoles naturels.... Dès lors, développer le commerce équitable et agir en économie solidaire deviennent des enjeux majeurs où l'utilisation raisonnable du micro crédit aurait toute sa place à condition de réglementer cette pratique comme l'a fait l'Inde à la suite de nombreux suicides de paysans. Enfin, prendre exemple sur des pays comme Israël ou l'Afrique du Sud qui font en sorte que les jeunes élites ayant fait leurs études à l'étranger, soient obligés de faire bénéficier leur pays d'origine de leur savoir pendant une durée minimale.

A moyen terme : Deux solutions apparaissent comme possibles pour les États. Soit influencer sur la politique de natalité mais cela n'est vrai que si la durée de vie reste stable²¹ ; soit améliorer la valorisation des ressources naturelles : pétrole, minerais, ... en imposant aux groupes étrangers leur transformation sur place pour les valoriser avec une valeur ajoutée substantielle.

A long terme : Dans le but de l'exporter en l'adaptant, il convient de réfléchir aux conditions de la « révolution verte » réalisée avec succès pour le riz en Asie, qui a consisté à organiser de façon planifiée une ou deux récoltes par an grâce à la mise en place très en amont d'une irrigation appropriée, réglant ainsi les problèmes d'alimentation. Toutefois, cette solution n'est pas envisageable dans tous les pays²².

222 - Défis régionaux et /ou continentaux – Les Problèmes de l'eau.

Pour réussir à désamorcer la bombe alimentaire, il est nécessaire de favoriser l'émergence de gouvernances interrégionales pour faciliter les échanges commerciaux en adéquation avec les ressources disponibles et réussir ainsi le développement agricole et rural dans les régions à déficit agricole. De facto, les comportements alimentaires changeront. Cette attitude ne doit pas omettre d'assurer une veille pour éviter que les mouvements islamistes, en particulier, ne prennent le contrôle de la situation en apportant aux populations ce que l'occident n'a pas su ou voulu mettre à leur disposition pour développer leur indépendance.... Il faut donc susciter et accompagner les initiatives locales²³. Les problèmes de l'eau impactent très directement l'étendue des surfaces cultivables et font l'objet de conflits permanents (annexe 8 bis). Les besoins en eau douce dans le monde doublent tous les 20 ans, or, les réserves ne sont pas inépuisables. En effet, sur les 1,4 milliard de km³ dont peut disposer la planète, 97 % sont de l'eau salée et 2 % se présentent sous forme de glace. Dès lors, nous ne disposons que de 14 millions de km³ d'eau douce exploitable se présentant sous forme d'eau de surface comme les fleuves les rivières et les plans d'eau, ainsi que des nappes souterraines qui par résurgence constituent les sources naturelles ou captées par forage, enfin des eaux provenant des précipitations. A cela s'ajoute le fait que sa répartition n'est pas uniforme sur l'ensemble du globe. Dans certains pays, c'est un problème de répartition intérieure comme en Chine, entre les régions himalayennes et celles du centre et surtout celles du bord de mer

¹⁸ *Courrier International* 828 - 14sept.2006 – La production a baissé dans les pays riches.

¹⁹ CFSI – Comité français pour la solidarité internationale – Dossier de Presse – septembre 2009 – Campagne ALIMENTERRE.

²⁰ *The Economist* (25/9 - 1/10/2010) : "Forests and how to save them" – "Putting the smallest first".

Centre d'analyse stratégique – n0182 – La note de veille – Analyse pour des investissements agricoles responsables.....

²¹ *L'Express* – Reuters du 18/10/2010. Niamey évite la crise alimentaire, doit maîtriser sa démographie.

²² Problèmes alimentaires du monde.

²³ Migrations : Crises et scénario catastrophe.

où l'activité industrielle est grande consommatrice d'eau. Une solution serait le dessalement de l'eau de mer : outre le coût d'exploitation élevé, cela nécessite un investissement considérable pour créer les installations et pour acheminer l'eau vers les pays loins des rivages.

A ces problèmes s'ajoutent ceux de l'augmentation des températures du globe par effet de serre et ceux de l'absence de dépollution résultant d'une carence de volonté politique ou tout simplement de moyens financiers insuffisants.

L'absence d'une convention internationale sur l'eau risque d'exacerber les conflits notamment depuis que les organisations internationales ont décrété que l'eau peut être une marchandise régie par les lois de l'O.M.C. (Organisation mondiale du commerce). Elle ne constitue pas un droit de l'homme même si l'Assemblée générale des Nations Unies a chargé en 1970 la Commission du droit international de préparer une codification des règles d'utilisation des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation (annexe 8). Ces travaux ont abouti à la rédaction d'une convention internationale adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 mai 1997. Celle-ci définit la notion de bassin de drainage international en incluant les eaux de surface et les eaux souterraines, mais elle réserve à chaque État d'un bassin hydrographique une part "*raisonnable et équitable*" dans l'utilisation des eaux du bassin de drainage international. Cette convention ne pourra entrer en vigueur que lorsque 35 pays l'auront ratifiée. Certains États, désireux d'accaparer à leur profit la majeure partie des flux hydrauliques exploitent cette absence de statut juridique. A noter qu'une étude récente parue dans « Proceedings of the National Academy of Sciences » prévoit en 2050 une insuffisance d'eau potable, en particulier dans de nombreuses grandes villes : en Inde, en Afrique de l'ouest....

223 - Défis internationaux.

Le cycle de Doha (Qatar) était une ronde de négociations, d'une durée de trois ans, effectuée sous l'égide de l'OMC. La conférence interministérielle a eu lieu du 9 au 13 novembre 2001. L'essentiel des négociations portait sur l'agriculture et sur l'amélioration de l'accès aux marchés des pays riches pour les produits agricoles des pays en développement (PED). Le cycle de Doha s'est conclu sur un échec.

A court terme : La définition au niveau mondial d'un processus qui mènerait à l'indépendance alimentaire s'avère être une nécessité, sachant qu'il est plus difficile d'avoir cette démarche, économiquement moins rentable pour les pays riches, que d'apporter des aides « consommables » favorisant le « business ».... Pour y arriver, il convient d'abord d'optimiser les aides actuelles en étant plus efficace avec des moyens financiers en voie de réduction. Il est tout aussi vital de sortir l'agriculture de l'OMC, en partant de l'idée que l'agriculture n'est pas une industrie²⁴, en investissant massivement dans l'agriculture des pays pauvres, selon une démarche responsable visant à concilier la rentabilité des investisseurs extérieurs avec les intérêts du pouvoir local et en les aidant dans cette démarche²⁵. C'est pourquoi, il faut mettre en place, avec les organismes actuels, une forme d'aide acceptée et adaptée à chaque pays dans tous les domaines vitaux : éducation, formations, santé, infrastructures, techniques agricoles,....grâce à une bonne coordination d'équipes spécialisées apportant leurs compétences sans se substituer aux responsables locaux. Afin d'optimiser cette démarche, une évaluation périodique des résultats en matière de production agricole pour juger de l'efficacité des moyens s'avère obligatoire. Concrètement il est indispensable de disposer d'une meilleure information sur les stocks de produits, de constituer des stocks alimentaires à titre humanitaire dans les régions où se posent des problèmes d'infrastructure et d'acheminement, enfin que les pays pauvres puissent recourir aux techniques de gestion des risques de façon à mieux affronter préventivement les fluctuations des cours. La régulation des cours des produits alimentaires en créant une taxe²⁶ au profit des pays en lutte contre la faim (c'est la «taxe Tobin » proposée par M. Tobin, prix Nobel de l'économie en 1972 !.....) doit permettre à

²⁴ Entretien avec Pierre-Yves Rougeyron, président du Cercle Aristote.

²⁵ Centre d'analyse stratégique n°182 – La note de veille – Analyse pour des investissements agricoles....

²⁶ Taxe Tobin proposée par M. Tobin, prix Nobel de l'économie en 1972.

ces pays d'avoir des fonds pour se lancer dans cette transformation. Une révision de la politique de stockage, non plus pour la spéculation mais pour la sécurité d'approvisionnement devenue insuffisante²⁷ doit donc être traitée au niveau international. Le retour au bio est un exemple, dans nos pays riches, de l'évolution des besoins, nécessitant une agriculture plus artisanale (ceci pour l'instant sans modifier nos habitudes alimentaires...). Les ressources de la pêche doivent être exploitées avec modération en privilégiant les espèces non menacées²⁸. De plus, la pêche offre des perspectives limitées, mais est également source de conflits (annexe 9).

A moyen terme : L'abandon progressif du système pervers actuel des aides internationales (financière ou autre) doit être envisagé. Celui-ci augmente la dépendance des pays pauvres à l'égard des pays riches. Il faut donc privilégier ce qui concourt à l'autonomie alimentaire pour réduire progressivement la part relative de « l'aide traditionnelle » afin de produire, stocker, transporter et distribuer sur les lieux de consommation. C'est pourquoi une mise en commun des moyens des différents organismes internationaux actuels pourrait constituer une 1^{ère} étape. Une organisation similaire au F.M.I., reconnue mondialement, pourrait résoudre le problème de la souveraineté nationale des Etats et légaliser l'ingérence d'un organisme supranational dans le domaine alimentaire. Elle aurait plus de poids pour mobiliser toutes les ressources et les énergies afin de doubler la production mondiale agricole sans détruire l'écosystème dégradé par les méthodes d'exploitation actuelles. Ainsi, il serait possible de réduire la pauvreté, première cause de la faim dans le monde.

A long terme : Le renforcement de l'organisme unique au niveau mondial que nous venons d'évoquer apparaît comme indispensable, en lui déléguant par exemple, des moyens et un rôle de prévention, pour appliquer une politique de l'eau dans les zones concernées afin d'éviter la guerre de l'eau. Il devra être doté de pouvoirs pour mettre en œuvre des secours ponctuels et pour sanctionner les dirigeants peu scrupuleux, avec l'objectif de réduire la dépendance alimentaire des pays concernés²⁹.

La loi du marché ne peut pas s'appliquer telle quelle à l'agriculture, elle doit être assortie de dispositifs régulateurs pour éviter la volatilité des cours. C'est pourquoi il faut interdire la pratique déloyale de l'agriculture subventionnée des pays riches en concurrence avec celle des pays pauvres³⁰. De même, comme le préconise la Banque Mondiale, il serait préférable que les embargos (le blé russe actuellement) ne s'appliquent pas aux organisations humanitaires : un code de bonne conduite devrait être adopté par la Communauté Internationale. Il convient d'abandonner le principe de l'ultra spécialisation pour réduire l'importance des grandes zones de productions qui sont destinées essentiellement aux pays riches, en cohérence avec une plus grande production locale diversifiée. Dans le même esprit, il conviendrait de surseoir à l'emploi des OGM, a priori peu compatibles avec la notion d'indépendance recherchée par ailleurs pour ces pays (même si certains organismes génétiquement modifiés seraient mieux adaptés au climat local...)³¹. A défaut, supprimer le monopole des OGM (en ayant un organisme officiel et indépendant d'agrément) avec la remise en cause de la brevetabilité du vivant. Pour cela, il est nécessaire de résoudre le conflit d'intérêt évident avec les multi et transnationales ainsi qu'avec les industries agroalimentaires.

A l'image de la Grèce et du Japon bon nombre de pays, notamment occidentaux, seront amenés à modifier leurs habitudes alimentaires en adoptant des régimes moins carnivores. C'est par l'éducation et des efforts de volonté que l'on parviendra à bousculer les pratiques, changer les règles, les comportements individuels et collectifs. Apprendre à produire, transformer et consommer autrement devient un impératif. Dans cet ordre d'idées, il est vivement souhaitable d'explorer des ressources alimentaires nouvelles telles, par exemple, que celles constituées par les insectes, comme

²⁷ *Courrier International* 828 – 14 sept.2006 – Une nouvelle crise alimentaire menace le monde.

²⁸ Une liste figure sur le site internet « Nausicaa ». Entretien avec Lionel Astruc, auteur spécialisé dans l'économie solidaire – octobre 2010.

²⁹ Les Dossiers de la Mondialisation n°14 – juillet 2009 – Quels défis pour l'agriculture mondialisée ?

³⁰ Problèmes alimentaires du monde.

³¹ *Penser Pour Agir – Le vrai visage et les vrais enjeux des O.G.M.* par Ibrahima Colibaly – 2004.

matière première riche en sources de protéines.

« Il y a assez sur Terre pour répondre aux besoins de tous mais pas assez pour satisfaire l'avidité de chacun » (Gandhi).

224 - Des facteurs extérieurs peuvent avoir des influences lourdes sur la souveraineté alimentaire des Etats.

Outre les événements marquants de la fin du XX^{ème} siècle qui ont bouleversé l'ordre mondial, deux nouveaux phénomènes pourraient changer l'équilibre international des prochaines décennies : la montée en puissance de la Chine, les mouvements migratoires massifs et leurs conséquences notamment l'influence croissante de certains prosélytismes. Ces deux facteurs lourds ne sont pas neutres vis-à-vis du problème alimentaire.

L'émergence de la Chine : Plus forte population et deuxième puissance mondiale, en passe de devenir la première, la Chine voit ses besoins de tous ordres croître à un rythme effréné. Elle représente un élément prépondérant de la causalité de la bombe alimentaire du fait de la croissance prévisible de ses besoins en nourriture liés à l'augmentation de sa population et à l'évolution déjà constatée de ses modes alimentaires. Elle pourrait être un prédateur sans état d'âme, compte-tenu de sa puissance financière. Son agressivité économique pourrait mettre en cause la souveraineté alimentaire de nombreux pays (annexe 10).

Les forts mouvements de populations : L'immigration, provoquée par un fort taux de chômage qui génère la misère et la faim, s'accompagne trop souvent de pratiques culturelles, sociales, culturelles,... difficilement compatibles avec celles des pays d'accueil (éducation, place de la femme, usages et mentalités, modes alimentaires.....) (annexe 13). En effet la souveraineté alimentaire de certains pays est par exemple fortement dépendante du fait religieux, ce qui limite aussi la portée des actions des Etats d'origine en faveur du maintien au pays de leur population.

23 – L'Europe et la France sont en « première ligne ».

Dans un monde où il va falloir produire plus et mieux pour nourrir 9 milliards d'habitants, l'Europe ne sera pas épargnée.

231 - Des enjeux majeurs.

Un constat qui impose une politique claire : D'ici 2050, l'Afrique, dont les pays du pourtour méditerranéen en particulier, verra sa population augmenter dans de fortes proportions. Il est évident que l'Europe sera « éclaboussée » en premier chef par les conséquences, quelles qu'elles soient, de la « bombe alimentaire ». Par ailleurs l'histoire liée au passé « colonial » de certains pays européens, dont la France, en fait des acteurs incontournables. Si les phénomènes migratoires sont un problème majeur pour les pays européens, en revanche, les ressources naturelles dont ils disposent constituent pour ces pays un atout qu'ils peuvent mettre à profit pour favoriser et développer les échanges.

232 - Des actions concrètes à entreprendre.

Deux types d'actions : L'Europe doit aider les pays pauvres, mais elle doit aussi se protéger contre les effets directs et indirects des éclats provoqués par une « bombe alimentaire » :

- L'Europe doit être un élément moteur dans la lutte contre la pauvreté.

La direction générale du développement et de la coopération EuropeAid a été créée, début 2011, afin de regrouper, dans un même service, l'élaboration des politiques européennes en matière de développement et sa mise en place sur le terrain. Elle agit par l'intermédiaire de programmes, financés à partir du budget communautaire et du Fond de développement européen régional. Ses actions s'inscrivent dans le cadre des "Objectifs du millénaire pour le

développement" (OMD) dont ceux de réduire l'extrême pauvreté et la faim³². Faisant suite à la convention de Lomé, l'accord de Cotonou, entre l'UE et les pays dits ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) a été signé en 2003 pour une durée de 20 ans. Révisable tous les cinq ans, c'est un accord de partenariat économique (APE) dont l'un des principaux objectifs est la lutte contre la pauvreté. Il subordonne les aides de l'UE aux progrès accomplis dans ce domaine ; la politique d'émigration de ces pays est aussi prise en compte. Cet accord prévoit également d'abolir de manière progressive et réciproque les entraves aux échanges commerciaux. Ce dernier point pose problème car les économies des pays ACP n'ont pas les moyens de résister à l'ouverture de leur marché même à moyen terme. Bon nombre d'entre eux n'ont toujours pas accepté la révision prévue en 2008³³. Actuellement plus de la moitié des fonds destinés à aider les pays pauvres proviennent de l'Union européenne et des Etats membres³⁴. L'aide européenne doit d'abord faire l'objet d'un consensus quant à sa forme entre les Etats membres, pour réorienter et définir la politique d'aide visant à l'indépendance alimentaire. Une action diplomatique auprès des pays concernés par l'évolution de la nature des aides doit convaincre les dirigeants d'adopter une nouvelle politique de souveraineté alimentaire. La sécurité est une condition première à toute action préalable. L'U.E. envisage par exemple un partenariat avec la Mauritanie, le Mali et le Niger ciblé sur le retour à la souveraineté de ces pays qui font face à des problèmes d'insécurité incompatibles avec toute tentative d'aide efficace. A noter que, dans ces pays, l'insécurité, à l'origine économique et ethnique, est instrumentalisée par des activistes islamistes, d'autant que les populations locales ne sont pas des musulmans de stricte obédience, les femmes en particulier jouant un rôle important dans ces sociétés. C'est au prix d'une sécurité retrouvée que l'Europe pourra mener une action plus concrète en Afrique. En attendant la concrétisation d'une démarche européenne, la France peut inciter et encourager les diplomaties étrangères à créer dans chaque pays pauvre une sorte de conseil supérieur de l'alimentation qui, indépendamment de toute influence étrangère, provoquerait une prise de conscience intérieure, ferait un état des lieux et proposerait aux dirigeants un programme pour viser l'indépendance alimentaire. Cette action, si elle était suivie d'effets positifs, préparerait les pays à la notion nouvelle d'autonomie alimentaire, même si elle ne devait pas, ici ou là, recevoir un accueil favorable.

- L'Europe doit préserver sa souveraineté alimentaire menacée par la mondialisation et prévenir les crises susceptibles de mettre en jeu sa sécurité :

Le risque de « bombe alimentaire » pour l'Europe est en partie lié aux conséquences des flux migratoires mal maîtrisés. En effet, outre les conséquences directes d'une crise alimentaire persistante qui affecterait l'Europe et la France et toucherait les couches sociales les moins favorisées, nous pourrions également subir les effets de la proximité avec le continent africain. Il serait urgent que l'Europe définisse en particulier une « procédure », acceptée par tous ses membres, qui précise clairement la démarche à adopter face à un flux migratoire inhabituel aux frontières de l'espace Schengen quel qu'en soit l'origine. Par ailleurs, autre élément à prendre en considération au niveau européen, selon un rapport de l'ONG³⁵, en 2050 la population en zone urbanisée des moins de 55 ans des Etats européens devrait être constituée de 50 % d'extra européens, résultat de flux migratoires provenant essentiellement d'Afrique et d'Asie (dont la population va croître de 2 milliards d'habitants). Si une telle évolution se produisait, elle risquerait d'engendrer des communautarismes importants, outre l'incidence sur la prospérité de l'Europe et sur sa capacité d'acteur influent. Aussi l'Europe se doit-elle de prendre ses responsabilités et d'étudier ce scénario générateur de « bombe alimentaire » en milieu urbain afin d'y apporter des réponses concrètes (conception de l'urbanisation, organisation de la cité, gestion des crises, etc...). Il

³² http://ec.europa.eu/europeaid/who/about/index_fr.htm

³³ http://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_de_Cotonou

³⁴ Sources : http://europa.eu/pol/agr/index_fr.htm - http://europa.eu/pol/dev/index_fr.htm - L'agriculture européenne. Commission du développement.

³⁵ Christian Aid « Marée humaine, la véritable crise migratoire » et les réflexions de Jean Raspail, écrivain et journaliste

est à noter que l'aide européenne, contribuera par ailleurs à limiter le volume de l'immigration. L'alimentation devenant un produit stratégique, la France en particulier se doit d'appliquer pour elle-même les règles qu'elle préconise au niveau international : conserver ses surfaces cultivables (alors qu'elle en perd l'équivalent d'un département tous les sept ans), soutenir les petites structures agricoles en limitant les aides aux grosses exploitations et rémunérer convenablement les producteurs face au secteur tout puissant des circuits de distribution pour maintenir et favoriser les exploitations agricoles.

*
* *

La plupart des solutions préconisées se heurtent à des contraintes d'ordre économique, financier, politique et à l'égoïsme humain. Cependant elles ne sont pas utopiques pour autant, à condition de ne plus être envisagées dans le court terme, mais plutôt dans le long terme. Si des crises financières se multiplient, même si les bonnes intentions subsistent, les budgets des aides matérielles seront probablement très affectés et passeront au second plan des préoccupations ; des réactions de protectionnisme se manifestent déjà dans le monde.

De grosses difficultés d'alimentation sont malheureusement prévues dès 2011, conséquences d'une production mondiale très insuffisante de céréales. Des risques graves de déstabilisation dans de nombreux pays sont à craindre. La France préconise, dans le cadre du G 20, la création d'une organisation agricole mondiale. Les agronomes sont persuadés que les solutions techniques existent ; les citoyens le sont beaucoup moins, car ces solutions demandent des engagements politiques forts et à contre-courant de la tendance actuelle. N'oublions pas que la première étape vers l'indépendance alimentaire doit être initiée par les Etats eux-mêmes. Les nombreux stades à parcourir et les multiples freins à débloquent conduisent à penser qu'une génération au moins sera nécessaire pour mettre en œuvre les solutions préconisées.

Un nouveau mode de gouvernance de la production alimentaire doit être imaginé, prenant en compte notamment des innovations dans une organisation locale incluant l'écosystème et les populations. Pour relever ce défi, il est nécessaire d'investir à la fois dans la recherche pour développer des productions et des variétés adaptées aux nouvelles données du changement climatique et de la raréfaction des ressources en eau, et dans la formation et la diffusion des techniques agricoles. Il faut miser sur les hommes, sur les producteurs locaux, qui doivent percevoir la juste rémunération de leurs efforts. Les échanges doivent obéir à des règles équitables, respectant à la fois le consommateur et le producteur dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant. La libre circulation des produits ne peut pas se faire au détriment des producteurs les plus fragiles.

Les solutions préconisées ne doivent en aucun cas être imposées, mais habilement suggérées et accompagnées pour coller aux souhaits des pays concernés. Un investissement lourd dans le domaine agricole ne peut être envisagé que si la sécurité des personnes et des biens, conditions indispensables, est assurée dans le long terme. Ceci suppose un minimum de stabilité politique et sociale des Etats concernés. Les bouleversements récents dans le monde arabe, dont l'ampleur n'est pas encore prévisible, initiés par un désir de liberté et de démocratie, aboutiront-ils assez rapidement à une situation de stabilité suffisante pour établir la confiance des investisseurs ? Enfin n'oublions pas qu'au problème alimentaire, dont la ressource est renouvelable, viendra se superposer celui de l'épuisement inéluctable des ressources énergétiques, qui elles, ne sont pas renouvelables : le temps nous est compté !

ANNEXES

Annexe 1 : Zones de pénuries actuelles dans le monde

Annexe 2 : Courbes caractéristiques

Annexe 3 : Diagramme de la faim

Annexe 4 : Les Organisations internationales impliquées dans les questions alimentaires

Annexe 5 : La bonne gouvernance

Annexe 6 : La Chine n'est pas la seule à acheter des terres arables dans le monde

Annexe 7 : Réflexions de l'IAASTD

Annexe 8 : Statut juridique de l'eau des fleuves et rivières internationaux

Annexe 8 bis : Les risques de conflits résultant de la gestion internationale de l'eau

Annexe 9 : La pêche

Annexe 10 : Perspectives mondiales de la Chine

Annexe 11 : Le modèle « MAIT »

Annexe 12 : L'Industrie agroalimentaire mondiale en quelques chiffres

Annexe 13 : Les interdits alimentaires

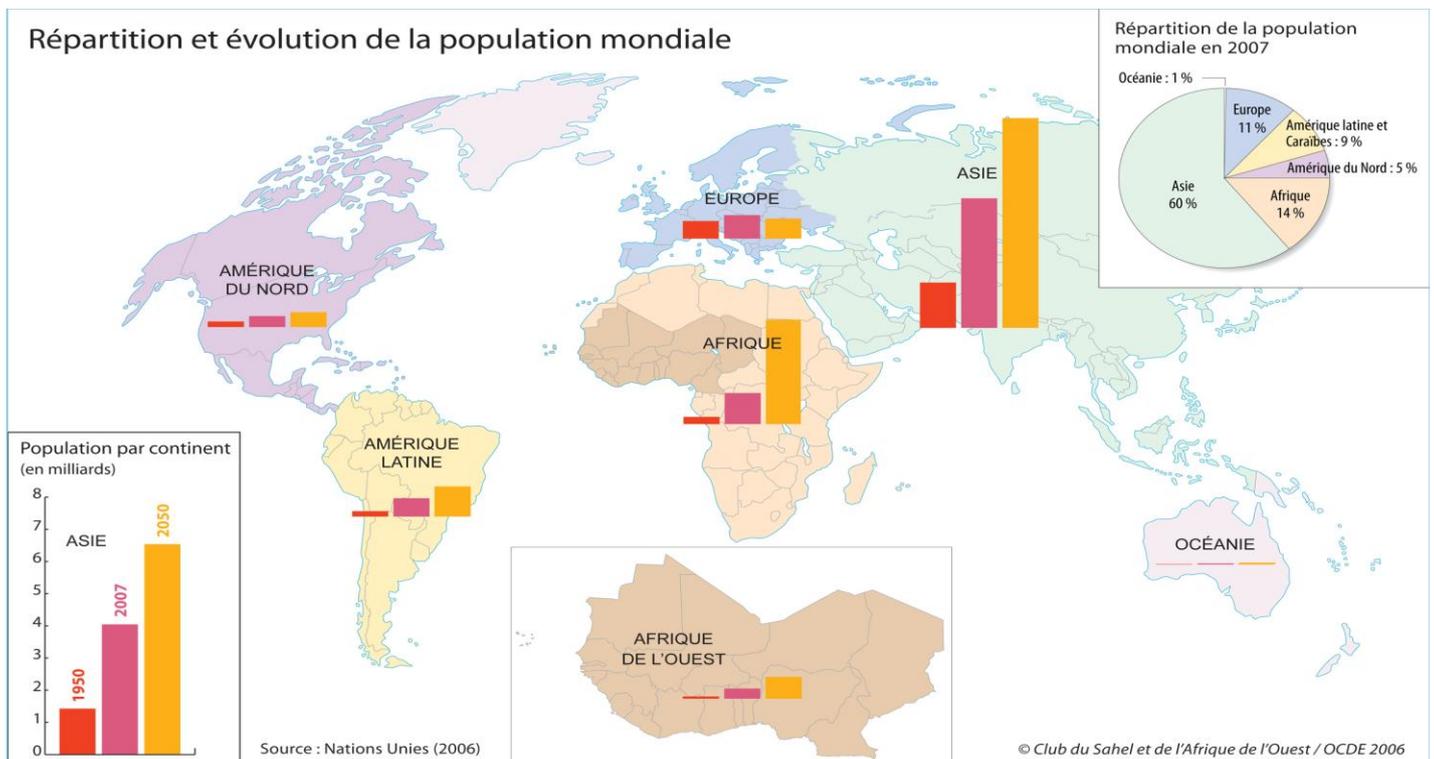
Zones de pénuries actuelles dans le monde

L'augmentation des populations sous-alimentées est plus rapide que la croissance de la population mondiale : raisonner en valeur relative de la population mondiale n'est donc pas significatif.

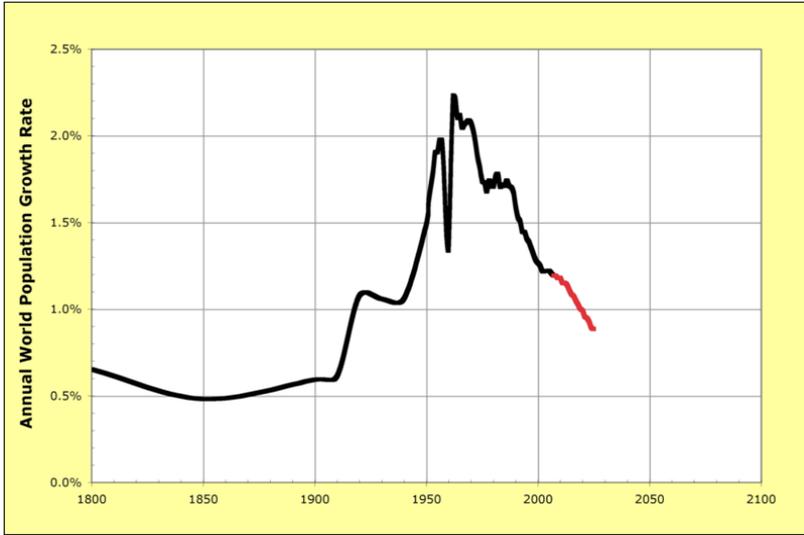
L'Inde et la Chine concentrent 37% de la population sous-alimentée mondiale. Viennent ensuite la République Démocratique du Congo, le Bangladesh, l'Indonésie, le Pakistan, l'Éthiopie.

En revanche, les pays de l'Afrique subsaharienne sont les plus touchés en valeur relative de leurs populations respectives ce qui crée des situations dramatiques. A noter que le Sahel, bande de territoires orientée ouest-est qui s'étire du Sénégal au Soudan, est devenu une zone instable, de non droit, incontrôlée par les États. Ces pays, dont les frontières artificielles ne correspondent pas aux communautés culturelles, sont pour la plupart incapables d'assurer leurs fonctions régaliennes. Le pouvoir est accaparé par une minorité communautaire qui asservit les autres pour s'y maintenir et par conséquent manifeste peu d'intérêt aux problèmes collectifs comme ceux de l'alimentation. Ces zones « grises » sont le fief de « gangs » maintenant une insécurité permanente et ne peuvent pas faire l'objet d'un quelconque développement.

Les pays enregistrant les plus forts taux de sous-alimentation sont également ceux où la Disponibilité Énergétique Alimentaire (DEA) est la plus faible. Onze pays ont une DEA inférieure (voire très inférieure) à 2000 calories par jour. Les pays développés ont une DEA deux fois supérieure. La DEA de ces pays est en grande partie dépendante des importations et des aides, cette dépendance est malheureusement en constante augmentation. La DEA d'un pays étant déjà faible en moyenne, si elle diminue encore pour atteindre le niveau de crise alimentaire, alors la famine se produit lorsque la faible quantité de nourriture n'est pas disponible partout (absence de stock tampon et d'infrastructures) et que le prix des denrées de base devient prohibitif



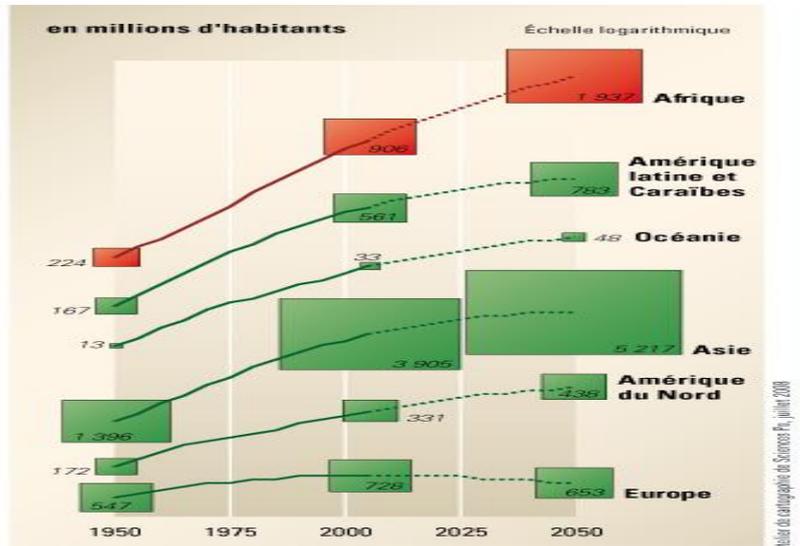
Courbes caractéristiques



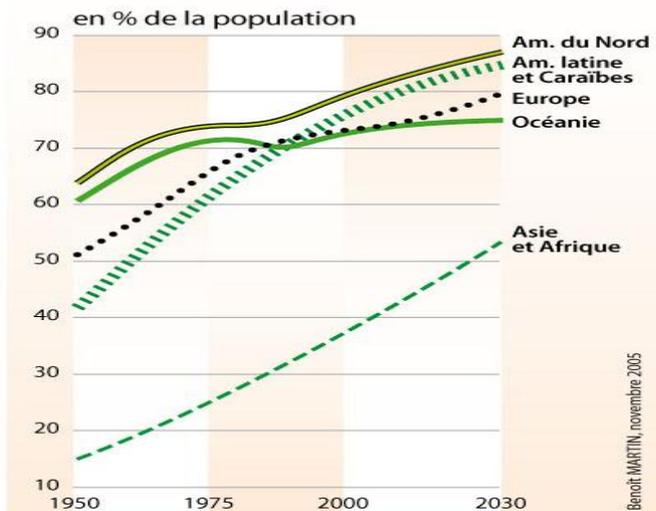
COURBE N° 1
Evolution du taux de croissance de la Population mondiale qui tend vers zéro en 2050.

COURBE N° 2:
Evolution de la population mondiale (1950-2008 puis projections jusqu'en 2050 en million d'habitants).

Évolution de la population mondiale (1950-2008 puis projections jusqu'en 2050)

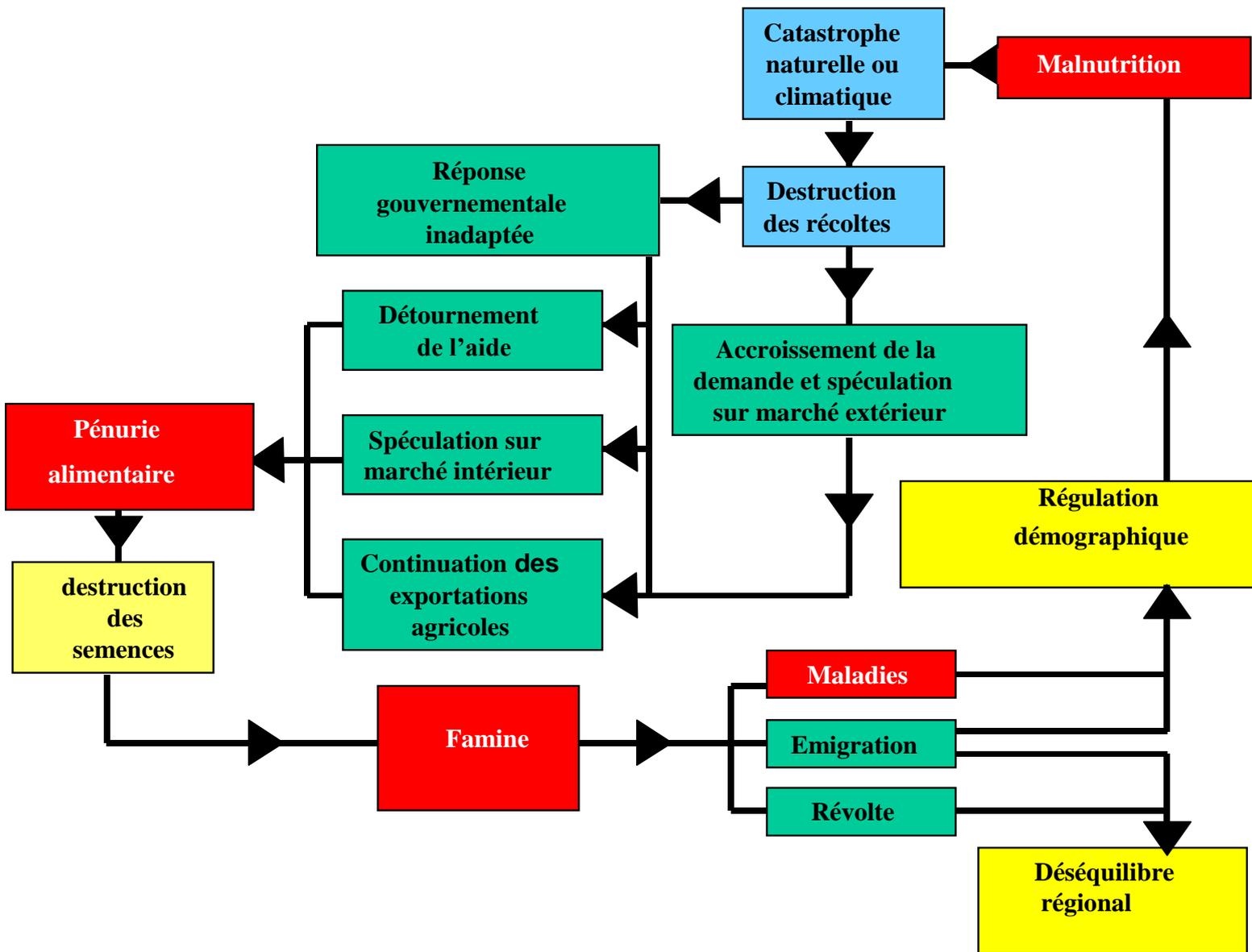


Part des urbains par continent, 1950-2030



COURBE N° 3 :
Part des urbains par continent 1950-2030 en % de la population.

Diagramme de la Faim



Les Organisations internationales impliquées dans les questions alimentaires.
(sources Wikipedia)

Grande organisation	sigle organisme	Fonction
L'ONU	FMI	<p>Le FMI a pour fonction d'assurer la stabilité du système monétaire international et la gestion des crises monétaires et financières. Pour cela, il fournit des crédits aux pays qui connaissent des difficultés financières telles qu'elles mettent en péril l'organisation gouvernementale du pays, la stabilité de son système financier (banques, marchés financiers), ou les flux d'échanges de commerce international avec les autres pays.</p> <p>Lors d'une crise financière, pour éviter qu'un pays ne fasse « défaut » (c'est-à-dire que ce pays ne puisse plus rembourser ses créanciers, voire ne plus payer ses dépenses courantes), le FMI lui prête de l'argent le temps que la confiance des agents économiques revienne. Le FMI conditionne l'obtention de prêts à la mise en place de certaines réformes économiques visant de manière générale à améliorer la gestion des finances publiques et une croissance économique équilibrée à long terme.</p>
	Banque Mondiale	<p>La Banque mondiale regroupe deux institutions internationales : la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Association Internationale de Développement (AID, ou IDA), créées pour lutter contre la pauvreté en apportant des aides, des financements, des conseils, aux États en difficulté.</p> <p>Elle a récemment mis l'accent sur la réduction de la pauvreté, en délaissant l'objectif unique de croissance économique. Elle a soutenu l'idée que l'eau potable, l'éducation et le développement durable sont des facteurs essentiels à la croissance économique, et a commencé à investir massivement dans de tels projets. En réponse aux critiques, la Banque mondiale a adopté une série de politiques en faveur de la sauvegarde de l'environnement et du social, visant à s'assurer que leurs projets n'aggravaient pas le sort des populations des pays aidés.</p>
	BIRD	<p>La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) est la principale organisation du Groupe de la Banque mondiale. Elle apporte des prêts à des États ou des entreprises publiques en difficulté. Ces prêts sont accordés à des taux d'intérêt très faibles, parce que les pays membres du Groupe de la Banque mondiale les garantissent contre un éventuel défaut de paiement. Pour accorder ses prêts, elle exige des États aidés des efforts de gouvernance.</p>
	AID	<p>L'Association Internationale de Développement (AID) est complémentaire de la BIRD. L'AID (souvent nommée IDA du fait de son abréviation anglaise) accorde des crédits ne portant pas intérêt et des dons aux plus pauvres des pays en développement pour soutenir l'essor de leur économie et améliorer le niveau de vie de leurs habitants.</p>

L'ONU	FAO	L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO soit en anglais <i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i>) a pour objectif « d'aider à construire un monde libéré de la faim. Pour aider les pays pauvres et riches à mieux maîtriser leurs ressources et à avoir une vision prospective, la FAO offre aux utilisateurs enregistrés, depuis le 1 ^{er} juillet 2010, toutes les statistiques de son service FAOSTAT, la plus vaste base de données mondiale sur l'alimentation, l'agriculture et la faim. La FAO a été allégée d'une partie de son mandat initial suite à la création du PAM, d'une part, et du FIDA, d'autre part, organisations également sises à Rome. Par suite, l'aide alimentaire ne relève plus de ses attributions principales.
	PAM	Le PAM a pour objectif de fournir une aide alimentaire : - aux victimes de catastrophes naturelles ; - aux personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays contraintes de tout abandonner à la suite de conflits, d'inondations, de sécheresses ou d'autres catastrophes naturelles ; -aux pauvres souffrant de la faim qui n'arrivent pas à se sortir du cercle vicieux de la pauvreté et de la malnutrition.
	FIDA	Le FIDA est une banque d'aide au développement qui a pour vocation d'aider financièrement, comme bailleur de fonds et organisateur, au développement agricole et rural dans les pays en développement et en transition. Il se donne pour mission d'y combattre la faim, la malnutrition et la pauvreté par l'amélioration des moyens et techniques agricoles et par la création et la modernisation d'activités agricoles ou commerciales en milieu rural, notamment moyennant des projets de microfinancement gérés au niveau local.
	PNUD	Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ou <i>United Nations Development Programme</i> (UNDP), fait partie des programmes et fonds de l'ONU. Son rôle est d'aider les pays en développement en leur fournissant des conseils mais également en plaidant leurs causes pour l'octroi de dons.
	UNHCR	Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR ou HCR dans l'espace francophone), basé à Genève, est un programme de l'ONU. Il a pour but originel de protéger les réfugiés, de trouver une <i>solution durable</i> à leurs problèmes et de veiller à l'application de la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951.
L'OMC	Cycle de Doha	Le cycle de Doha est une ronde de négociations, d'une durée de trois ans, effectuée sous l'égide de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Elles portent surtout sur la « libéralisation du commerce international », et avaient comme objectif explicite le « développement » de ce qu'on appelait naguère le « Tiers-Monde ». La conférence interministérielle de Doha (Qatar) a eu lieu du 9 au 13 novembre 2001. L'essentiel des négociations de Doha portaient sur l'agriculture et sur l'amélioration de l'accès aux marchés des pays riches pour les produits agricoles des pays en développement (PED). Le cycle de Doha, qui s'est conclu sur un échec. La FAO a déclaré en août 2006 que « l'effondrement des négociations commerciales internationales du cycle de Doha [était] essentiellement dû à une tentative des pays riches, des corporations et des puissants lobbies de s'accaparer des avantages sur les marchés agricoles ».

Les Gouvernants	G 8	<p>Le G8 (pour « Groupe des huit ») est un groupe de discussion et de partenariat économique de huit pays parmi les plus puissants économiquement du monde : États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Canada et Russie. Ensemble, ils représentent 61% de l'économie mondiale.</p> <p>Les dirigeants des pays du G8 se réunissent chaque année lors d'un sommet réunissant les chefs d'État ou de gouvernement, ainsi que les présidents de la Commission et du Conseil européens (ainsi que pour certaines activités, des représentants d'autres pays ou d'autres unions internationales, invitées à participer).</p> <p>Durant toute l'année, le G8 dispose d'un agenda chargé dans le pays hôte, où se rencontrent les ministres et chargés de missions dans chaque domaine (économie et finances, défense et sécurité internationale, éducation, développement, etc.), afin de préparer l'agenda du sommet annuel, puis mettre en œuvre les initiatives prises lors du sommet.</p>
	G 20	<p>Le Groupe des 20 (ou G20) est un groupe de 19 pays plus l'Union européenne dont les ministres, les chefs des banques centrales et les chefs d'Etats se réunissent régulièrement. Il a été créé en 1999, après la succession de crises financières dans les années 1990. Il vise à favoriser la concertation internationale, en intégrant le principe d'un dialogue élargi tenant compte du poids économique croissant pris par un certain nombre de pays.</p> <p>Le G20 représente les deux tiers du commerce et de la population mondiale et plus de 90 % du produit mondial brut.</p>

Signification des sigles :

CSA	Comité sur la Sécurité Alimentaire mondiale
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
CE	Commission Européenne
UE	Union Européenne
FAO	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GSHN	Groupe Spécial de Haut Niveau (GSHN)
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
APD	Aide Publique au Développement
PAM	Programme Alimentaire Mondial
OMC	Organisation Mondiale du Commerce

La bonne gouvernance

La « bonne gouvernance » déjà ainsi appelée au moment des accords de « Bretton woods » en 1944, visait alors à combattre les autoritarismes, la corruption et les gaspillages. On considère actuellement que c'est une forme post-moderne de la gestion publique des organes économiques et politiques. On parle de gouvernance mondiale, pour l'instant sans succès, mais aussi de gouvernance des Etats qui a tendance à se développer.

La bonne gouvernance suppose l'exercice d'une démocratie (ou d'une « adaptation élargie » de démocratie au pays concerné) dans un Etat de droit, dans lequel l'action publique est plus efficace, proche du bien public et de l'intérêt général, et donc plus légitime. Elle exige la stabilité, la continuité, la recherche de la paix intérieure et extérieure dans le cadre d'une démarche vertueuse parrainée par une aide ordonnée des pays riches. Elle suppose l'intégrité de ses dirigeants, l'application de règles de vie en société et la recherche d'une harmonie entre les différents groupes sociaux favorisant le progrès.

Elle exige des relations politico-économiques permanentes avec les pays voisins en particulier, dans le domaine du partage équitable des eaux et pour développer des coopérations durables sur des thèmes d'intérêt commun. Elle suppose la mise en œuvre d'une politique à long terme de projets pour le maintien de la sécurité en tout lieu, pour les progrès dans les domaines médicaux et alimentaires et pour une juste régulation sociale. Elle suppose de privilégier le développement durable (notion datant de 1987) et de maîtriser l'endettement, afin de maintenir la souveraineté, donc l'indépendance des Etats dans tous les domaines.

Il est vérifié que les pays qui ont une bonne gouvernance voient leurs problèmes de sous-alimentation diminuer et inversement. Cet objectif doit être le challenge du 21^{ème} siècle pour l'Humanité. Cette bonne gouvernance ne sera efficace que si les objectifs qu'elle vise, en matière alimentaire en particulier, s'inscrivent dans la durée, avec une vue cohérente, portés par une équipe politique stable.

La population doit être régulièrement informée de l'évolution des résultats concrets de cette politique et les dirigeants doivent recueillir périodiquement l'assentiment des différents groupes sociaux sans lequel les efforts entrepris seraient voués à l'échec. On ne peut pas aider les peuples contre leur volonté ou leur absence de volonté.

Il est souhaitable qu'un groupe d'Etats d'une même zone géographique adopte une politique mettant en exergue des valeurs similaires. En effet, rencontrant les mêmes problèmes de ressources, ils peuvent avoir des objectifs voisins.

Une fois la politique générale clairement énoncée par les dirigeants, il est indispensable que ces pays soient aidés, sur leur demande, dans la mise en place de l'organisation qui permettra la réalisation des objectifs du plan qui doit être élaboré, à commencer parfois par la mise en place des structures d'un Etat de droit.

Cette aide internationale, sans être une démarche compassionnelle, doit être coordonnée et avoir pour objet la formation des cadres locaux, les transferts de technologie, l'accompagnement des progrès accomplis par le pays concerné, le suivi des différentes étapes et leur évaluation etc.....

Il est évident que pendant toute cette période transitoire d'évolution vers l'autonomie, le pays doit continuer à recevoir les aides conventionnelles qui doivent cependant diminuer au fur et à mesure que se développent les ressources locales. Ceci signifie que pendant une période assez longue, un effort supplémentaire doit être déployé pour aider la démarche vers l'autonomie du pays concerné.

La Chine n'est pas la seule à acheter des terres arables dans le monde.

Outre la Chine qui accapare des terres sur le continent africain, d'autres pays voient en ce phénomène un salut pour l'avenir. Ainsi le Qatar s'efforce-t-il de convaincre le gouvernement du Kenya de lui donner un droit à exploiter 40 000 hectares de terres dans la vallée de la rivière Tana en échange de la construction d'un port en eaux profondes. A Madagascar, c'est la mobilisation contre le projet d'affermier 1,3 million d'hectares à la société sud coréenne Daewo qui est à l'origine du départ du président malgache Marc Ravalomanana.

Il est d'autant plus facile à des pays étrangers de venir faire des offres, pouvant s'apparenter à un néo colonialisme, que seule une partie relativement réduite du foncier africain fait l'objet d'un titre de propriété individuelle. Dès lors, la question de la propriété foncière est cruciale. C'est pourquoi la banque mondiale souligne l'importance de la création au plus vite des cadastres permettant l'enregistrement à titre collectif des terres d'une communauté afin de protéger le droit foncier coutumier. Or, la possibilité d'affermier des terres à priori sans propriétaire autre que l'État peut avoir des conséquences sur la population autochtone. En effet, « les contrats d'affermage ou de vente de larges surfaces de terres ne doivent en aucune circonstance prendre le pas sur les obligations en terme de droits de l'homme auxquelles les Etats concernés ont souscrit » soutient M. De Schutter de l'Institut de international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). Pourtant une étude de l'institut international pour l'environnement et le développement estime que :

- depuis 2004, les cinq pays qui ont fait l'objet d'une enquête approfondie (Éthiopie, Ghana, Madagascar, Mali et Soudan) ont à eux seuls cédé l'exploitation de près de 2,5 millions d'hectares de terres agricoles – l'équivalent de la Belgique – à des entreprises étrangères ;
- les données sont incomplètes, n'incluant pas les plus gros contrats ;
- des entreprises chinoises sont en train de négocier des contrats portant sur 2,8 millions d'hectares en République Démocratique du Congo (pour plantation huile de palme) et 2 millions d'hectares en Zambie (pour la culture du jatropha, plante destinée au bio carburant);
- le Soudan a accepté d'affermier 690 000 hectares à la Corée du sud pour la culture de céréales ;
- aucun contrat conclu par la Chine et mis en oeuvre ne dépasse plus de 50 000hectares.

Pour la banque mondiale, les données officielles de certains pays font état de larges transferts : 3,9 millions d'hectares au Soudan et 1,2 millions en Éthiopie. Pour l'ONG GRAIN, se sont pas moins de 15 à 20 millions d'hectares de terres cultivables qui sont loués ou acquises dans le monde par une douzaine de pays à fortes réserves financières (Corée du Sud, Japon, Arabie Saoudite, Émirat Arabe Unis, Chine, ...). Au final, d'après plusieurs rapports, c'est plus de 6 millions d'hectares de terres agricoles africaines qui sont assignés à des entreprises étrangères. Il n'est pas compté dedans la proposition faite par la RDC à un syndicat d'agriculteurs sud africains de leur affermer 10 millions d'hectares pour des cultures vivrières et de l'élevage. Ce n'est que le début : des entreprises indiennes investissent à hauteur de 1,5 milliard de dollar en Éthiopie pour répondre à la croissance des besoins alimentaires de sa population et à la demande d'aliment pour animaux. D'autres sociétés commerciales européennes ou chinoises se sont lancées en Afrique dans la culture du jatropha, du sorgho et d'autres cultures destinées à la production de bio carburant.

Jusqu'ici l'Afrique n'a pu mobiliser que des ressources financières limitées pour mettre en culture ses terres arables. L'agriculture des pays africains reste à la traîne. Les offres des investisseurs apparaissent donc comme très tentantes. Ainsi, comme l'a déclaré Namanga Ngomi, Président de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, « Les états africains sont assis sur une caisse de dynamite ».

Réflexions de l'IAASTD

Dans l'état actuel des choses, un certain nombre de facteurs devrait empêcher l'accroissement de la production alimentaire : les surfaces agricoles plafonnent, les rendements (des pays riches) sont au maximum et les agro-carburants entre en compétition avec les surfaces alimentaires.

L'agriculture intensive a atteint ses limites et ses plus farouches partisans (Etats-Unis et Australie) commencent à accepter – timidement - l'idée d'un changement.

L'IAASTD propose un nouveau mode de gouvernance de la production alimentaire : Imaginer des innovations dans un système local incluant l'écosystème et les populations environnantes.

La solution passe par l'augmentation des surfaces cultivées : la FAO estime que 4,5 milliards d'hectares (dont 1,5 facilement accessibles en Amérique du sud et en Afrique) seraient cultivables au lieu des 1,5 actuellement cultivés.

Le commerce mondial des aliments sera toujours nécessaire, cependant il est urgent d'établir une charte internationale de la sécurité et de la souveraineté alimentaire pour définir des limites à ce marché, sans en empêcher le fonctionnement.

Quant aux O.G.M., l'IAASTD préconise, moyennant les contrôles nécessaires, que les ressources génétiques bénéficient à tous si on est capable d'imposer un modèle de propriété industrielle non exclusif, et si on ne la limite pas aux seules grandes céréales, en délaissant comme on l'a fait jusqu'alors les autres céréales et les légumes des cultures vivrières. Par ailleurs, il existe des variétés de plantes inexploitées, naturellement plus robustes et plus rentables, nécessitant des besoins hydriques réduits et le minimum d'engrais.

L'amélioration des rendements peut se faire de manière quasi-naturelle, en ayant une couverture végétale toute l'année avec des espèces compatibles entre-elles. La réhabilitation des polycultures vivrières en alternance diminue la pression parasitaire et permet de refertiliser naturellement les sols.

Statut juridique de l'eau des fleuves et rivières internationaux.

Les ressources hydriques de certains pays proviennent presque exclusivement de l'eau de bassins versants transfrontaliers, créant ainsi des liens de dépendance vis-à-vis de leurs voisins, selon la situation « en aval » ou « en amont ». Dès lors des conflits pour l'accès à l'eau se sont multipliés ou risquent de se créer dans les prochaines années. Est-il possible d'arbitrer le partage de ces ressources selon des règles communes ?

En droit international, l'eau a traditionnellement été considérée comme une ressource naturelle soumise à la souveraineté et à la liberté des échanges mais en droit national, elle est considérée comme un "bien commun" non susceptible d'appropriation, accessible à tous et soumise à une gestion et à un contrôle public. Actuellement, ces statuts sont remis en cause du fait de l'augmentation de la demande et de l'épuisement des ressources. Dans le contexte actuel d'augmentation de la demande et d'épuisement des ressources en eau, ces statuts traditionnels sont de plus en plus souvent remis en question. Dès lors, trois conceptions s'affrontent :

- **une conception libérale** : qui est celle des organisations internationales considérant que les ressources hydriques ne constituent pas un droit de l'homme. En conséquence elles ont décrété que l'eau pouvait être une marchandise régie par les lois de l'O.M.C. (Organisation Mondiale du Commerce). Ainsi, la Banque mondiale cherche-t-elle à créer dans la zone du Guaraní, cette zone aquifère couvrant environ 1 194 000 km², soit une capacité de 55 000 km³ (sachant qu'un kilomètre cube équivaut à un milliard de litres d'eau), divisée entre le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay, une nouvelle région industrielle et compétitive à l'échelle mondiale, sans se soucier de préserver l'aquifère ni les intérêts réels des habitants de la région et laissant aux seuls intérêts privés le bénéfice de cette ressource ;
- **une conception souverainiste** : elle découle de la doctrine « Harmon », ce juge américain qui, en 1896, reconnut à l'État l'entière souveraineté sur les ressources hydriques situées sur son territoire et accorda aux États-Unis le droit de réduire le débit d'un fleuve coulant vers le Mexique !.. Certains États, désireux de s'accaparer la majeure partie des flux hydrauliques font état de cette absence de statut juridique ce qui risque d'entraîner des conflits armés. Il en est ainsi pour le Moyen Orient : bassin nilotique (Égypte, Soudan et Éthiopie), la Mésopotamie (Irak, Syrie et Turquie), le bassin du Jourdain (Israël, Liban, Syrie, Jordanie et Autorité palestinienne) ;
- **une conception mondialiste** : consiste en une approche non-marchande, défendue par l'Unesco, l'eau étant considérée comme un "*Bien commun mondial*", chaque citoyen pouvant en bénéficier sans exclusivité. Dépassant toute souveraineté territoriale l'eau devrait être gérée par un organisme supranational indépendant en fonction du principe de solidarité.

En 1970 l'Assemblée générale des Nations unies a chargé une Commission pour préparer une codification des règles d'utilisation des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation. Ces travaux ont abouti à la rédaction d'une convention internationale adoptée par l'Assemblée générale le 24 mai 1997 définissant la notion de bassin de drainage international en incluant les eaux de surface et les eaux souterraines réservant à chaque État d'un bassin hydraulique une part "*raisonnable et équitable*" dans l'utilisation des eaux du bassin de drainage international ; toutefois cette convention ne pourra entrer en vigueur que lorsque 35 pays l'auront ratifiée. Dans le même temps, à l'exemple du Regional and National research programmes network on Integrated Water Resource Management (IWRM-net), des approches plus internationales de la gestion des eaux douces pourraient aboutir.

"L'eau est la vie, elle fait partie du patrimoine commun à l'Humanité, elle ne devrait appartenir à personne."

Les risques de conflits résultant de la gestion internationale des eaux.

Désireux de s'accaparer la majeure partie des flux hydriques de leur territoire, pour permettre notamment l'irrigation des terres, certains pays s'appuient sur l'absence de statut juridique de la libre circulation de l'eau des fleuves et des rivières pour conserver leurs ressources hydriques. Ceci risque d'entraîner des conflits armés avec les États voisins. Il en est ainsi pour le Moyen Orient : bassin nilotique (Égypte, Soudan et Éthiopie), la Mésopotamie (Irak, Syrie et Turquie), le bassin du Jourdain (Israël, Liban, Syrie, Jordanie et Autorité palestinienne).

Le Bassin nilotique.

En raison de l'explosion démographique et de l'urbanisation croissante l'utilisation des eaux du Nil par le Soudan et surtout l'Égypte est devenue une question de survie pour ces sociétés. Le complexe de « *downstai* » (complexe de l'aval) est souvent, de façon plus ou moins légitime, à l'origine des nombreuses discordes opposant ces États sur ce sujet.

La peur de voir réduire le volume d'eau du Nil, à cause de l'utilisation massive par les pays en amont du fleuve, est généralisée à l'ensemble des États du bassin nilotique. C'est pourquoi les conflits hydrauliques de cette région font apparaître les deux types d'acteurs :

- les pays « à la source » des deux Nils ;
 - * pour le Nil Blanc cela concerne six pays d'Afrique centrale (Ouganda, Tanzanie, Kenya, Rwanda, Burundi et Congo Kinshasa) ;
 - * pour le Nil Bleu, deux États : l'Éthiopie et l'Érythrée ;
- les pays en aval sur le fleuve : Le Soudan et l'Égypte.

Or, l'Éthiopie est la principale source d'apport des eaux, soit de l'ordre de 86% alors qu'elle n'en utilise que très peu : 0.3%. Pour le Soudan et l'Égypte cette ressource est vitale et le projet de réalisation de grands travaux hydrauliques par l'Éthiopie ne peut que les inquiéter. Ceux-ci entraîneraient une baisse conséquente du niveau des eaux du Nil. Les deux conceptions concernant le statut juridique de cette eau s'affrontent. Si le Nil a un statut de fleuve international, chaque pays est libre de faire ce qu'il veut de ses eaux. En revanche, si ce fleuve n'a pas le statut international les pays riverains se doivent de les partager. A cet effet, l'Égypte et le Soudan s'accordant pour considérer le Nil comme un fleuve non international, ils ont conclu un accord bilatéral pour le partage des eaux en 1959, accord que refuse de reconnaître l'Éthiopie.

La Mésopotamie

Le bassin hydrologique mésopotamien prend ses sources dans les montagnes turques et iraniennes. Il concerne ainsi les pays « producteurs » : Turquie et Iran et les pays « consommateurs » : Irak et Syrie ; les projets de mise en valeur de l'Anatolie Orientale par la Turquie et les barrages construits par la Syrie sur le Tigre et l'Euphrate inquiètent l'Irak, la privant ainsi d'une grande partie de ses ressources hydrauliques.

En outre, le statut international ou non de ces deux fleuves pose un problème de fond, opposant la Turquie d'une part à la Syrie et l'Irak d'autre part ; qui plus est, ces deux pays s'affrontent sur le maintien de l'unité ou la dissociation du Tigre et de l'Euphrate.

Le refus de l'indépendance du Kurdistan est le seul point d'accord entre la Turquie et l'Irak, car il écarte pour Bagdad l'autonomie hydraulique de cette zone.

Le bassin du Jourdain.

L'absence de ressources en eau dans le bassin du Jourdain est catastrophique pour les pays de la région : Syrie, Israël, Zone de Gaza, Territoire sous autorité palestinienne et Jordanie, certains étant entièrement enclavés et dépendant presque exclusivement de l'eau du Jourdain. Avant la guerre de 1967, 77% du bassin du Jourdain étaient contrôlés par les pays arabes voisins. Suite à l'occupation de la Cisjordanie par l'État hébreu, ce dernier contrôle toute la rive ouest du fleuve et

pratiquement ses sources, ainsi que le triangle de Yarmouk et détourne ainsi 75% des eaux à son profit. Les 2/3 des ressources de cet État proviennent de l'extérieur de ses frontières : 1/3 de Cisjordanie et de la bande de Gaza ; 1/3 du lac de Tibériade et du Yarmouk.

Dés lors, l'eau devient un enjeu de politique intérieure pour les pays de la région et un instrument de la politique extérieure d'Israël.

Autres sources de conflits potentiels.

Bien d'autres sources de conflits existent de part le monde :

- entre les États-Unis et le Canada : malgré l'Accord de Libre-Echange Nord-Américain (ALENA), en 1991, le gouvernement de Colombie-Britannique décréta un moratoire sur les exportations d'eau ;
- entre les États-Unis et le Mexique : exploitation abusive du fleuve Colorado par les États-Unis et pollution du Rio Grande par le Mexique ;
- entre la Bolivie et le Pérou : détournement du Rio Mauri au profit de ce dernier ;
- la Bolivie et le Chili : accaparement des eaux du Rio Silala par le Chili ;
- entre la Chine et la Russie : possession des îlots du fleuve Amour.

La Pêche

Selon le rapport de la FAO sur « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010 ». En 2007, la population mondiale tirait du poisson 15,7 % de l'ensemble de ses apports en protéines d'origine animale et 6,1 % de sa consommation totale de protéines. À l'échelle mondiale, le poisson a assuré :

- à plus de 1,5 milliard de personnes près de 20% de leurs apports moyens en protéines d'origine animale ;
- à 3 milliards de personnes, 15 % de leurs apports en protéines d'origine animale.

Dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), où la consommation de protéines d'origine animale est relativement faible, le poisson contribue de manière appréciable à l'apport total en protéines d'origine animale jusqu'à hauteur de 20,1 %. Sa contribution est probablement sous-estimée dans les statistiques officielles qui ne prennent pas pleinement en compte la production des pêches artisanales et de subsistance.

I – CONSTAT.

11 - Inégalité face à l'industrie de la pêche.

Des millions de personnes tirent leurs revenus et leurs moyens d'existence du secteur halieutique, dans le monde entier. Dans les trois dernières décennies, l'emploi a fortement augmenté, en moyenne de 3,6 % par an, dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.

44,9 millions de personnes travaillent directement, à plein temps ou, plus souvent, à temps partiel, dans les pêches de capture ou de l'aquaculture, et au moins 12 % d'entre elles sont des femmes. Ces effectifs ont augmenté de 167 % depuis 1980. A cette date, 16,7 millions de personnes travaillées dans ce secteur. Dans le secteur primaire des pêches et de l'aquaculture, pour chaque personne employée, trois emplois sont créés dans des activités secondaires, y compris les activités après capture, soit un total de plus de 180 millions d'emplois pour l'ensemble de la filière. De plus, chaque travailleur a, en moyenne, trois personnes à charge. En conséquence, les secteurs primaire et secondaire apportent leurs moyens d'existence à environ 540 millions de personnes, soit 8 % de la population mondiale.

La flotte de pêche mondiale est composée d'environ 4,3 millions de bateaux et ce chiffre n'a guère augmenté depuis l'estimation faite par la FAO il y a dix ans. Environ 59 % de ces bateaux sont équipés de moteurs. Les 41 % restants étant des embarcations traditionnelles à voiles ou à rames, elles sont concentrées principalement en Asie (77 %) et en Afrique (20 %). Ces embarcations non motorisées pêchent d'habitude le long des côtes et dans les eaux intérieures. La part d'embarcations non motorisées a baissé d'environ 4 % depuis 1998. La majorité des bateaux de pêche à moteur est concentrée en Asie (75 %), le reste étant réparti entre l'Amérique latine et les Caraïbes (8 %), l'Afrique (7 %) et l'Europe (4 %). En Europe, 53 % des pays ont réduit leur flotte de pêche et seulement 19 % l'ont augmentée. Aucune augmentation n'est signalée en Amérique du Nord, alors que dans la région Pacifique et Océanie, dans la majeure partie des pays, la flotte de pêche est restée identique ou a baissé. Au Proche-Orient, 6 pays sur 13 ont augmenté le nombre de bateaux de leur flotte de pêche. En Amérique latine, dans les Caraïbes, en Asie et en Afrique, nombreux sont les pays qui ont accru leur nombre de bateaux de pêche.

Seulement, 1% d'entre eux pêchent 50% des poissons. Les technologies utilisées sont hautement perfectionnées. Les lignes peuvent atteindre 120 km de long, équipées de milliers d'hameçons. Certains chalutiers de 170 m contiennent un volume équivalent à 12 avions et les filets dérivants peuvent dépasser les 60 km de long. Les bateaux pêchent maintenant en grande profondeur, restent en mer plusieurs mois et préparent, à bord, le poisson pour le marché. Les fonds marins subissent alors des dégradations irréversibles. Des moyens performants (sonar, suivi aérien, plates formes satellitaires, GPS) sont utilisés pour localiser les bancs de poissons. Grâce aux transports modernes et aux techniques de conservation alimentaire, les produits de la mer sont

disponibles, surtout dans les pays développés, à n'importe quelle saison. On peut y ajouter les produits des grands lacs. Les filets de « perche du Nil » arrivent sur les étals européens par avions cargo.

12 - Libre accès, surcapacité et perspectives liées au réchauffement climatique.

Cette surcapacité entraîne de fait une « surpêche » et une dégradation des ressources halieutiques. Elle est liée à la présence d'un trop grand nombre de bateaux dans certaines zones de pêche. Les stocks de poissons sont alors considérés comme propriété commune dès lors que les navires peuvent exercer leur activité au delà des 200 milles nautiques correspondant à la Zone d'Exclusivité Economique d'un pays. (ZEE: droit maritime international). Si une quantité de poissons suffisante est capturée pour couvrir les frais d'exploitation, très peu d'incitations économiques sont proposées pour ralentir la pêche, une fois le navire construit.

Le réchauffement climatique va produire à plus ou moins brève échéance la fonte des glaces de l'Arctique. Outre les aspects de circulation maritime et d'exploitation de matières premières, de nouvelles variétés halieutiques pourront être exploitées, en même temps que des migrations d'espèces maritimes pourront se produire. Ce nouveau potentiel qui va aboutir à un nouvel équilibre est difficile à appréhender en terme de richesse exploitable pour l'humanité.

13 - Espèces menacées – prises accidentelles.

Un rapport de la FAO, daté de 2005, certifie que 77% des espèces piscicoles sont touchées par cette surpêche, 8% seraient épuisées et 52% exploitées à leur maximum. Actuellement, la sardine de Californie, ainsi que le thon rouge ou le cabillaud sont des espèces en voie de disparition. Leur pêche excessive a empêché la reproduction et donc la pérennisation de l'espèce. La chaîne alimentaire marine s'en trouve totalement perturbée car il manque des maillons.

Les prises accidentelles peuvent inclure des espèces à faible valeur marchande, mais aussi un important tonnage d'individus juvéniles ou de taille non réglementaire de grande valeur commerciale. Près de 25% des poissons tirés de la mer n'atteignent jamais le marché, en moyenne 27 millions de tonnes par an sont rejetées en mer, dont la plupart ne survit pas. Il s'agit aussi d'espèces dites pélagiques (nageant en pleine eau), comme les dauphins, les tortues ou encore des oiseaux marins.

14 - Destruction des espaces du littoral en particulier des mangroves.

Les mangroves sont des formations végétales côtières typiques des littoraux abrités des zones tropicales et subtropicales. D'une manière générale, les mangroves sont des arbres et des arbustes qui poussent en dessous du niveau qu'atteint la mer aux marées hautes de printemps. Elles ont besoin des eaux de la terre et des marées pour se nourrir et des sols côtiers et des dépôts de limon provenant de l'érosion des terres d'amont sur lesquels elles prennent pied pour s'établir. Elles jouent un rôle essentiel dans le cycle de vie de nombreuses espèces. Elles constituent des zones de frayères et de nurseries pour maintes espèces de poissons dont la sardinelle, la carpe, le barracuda, le capitaine entre autres. Certaines crevettes y passent leur stade juvénile.

Toutefois, les mangroves sont menacées de toutes parts. Leur habitat est détruit par la construction de barrages, le détournement de rivières, le développement extensif de l'agriculture et de l'aquaculture. Elles sont aussi surexploitées pour le bois de feu et le charbon de bois.

II – LES REMEDES POSSIBLES.

21 – Instauration de quotas.

Certains pays prennent en compte le problème, ce qui mécontente les marins-pêcheurs qui sont les premiers à pâtir de cette décision, dont ils contestent souvent la pertinence. La commission européenne a montré la voie, en 2003, en décidant d'imposer des quotas de pêche par espèce à tous les Etats membres, notamment sur le merlu et le cabillaud.

En 2010, des quotas ont été fixés, par la Commission européenne, pour la campagne de pêche du thon rouge en Méditerranée et en Atlantique. Cette campagne s'étalait du 16 mai au 15 juin. Les quotas ayant été atteints, il a été décidé de terminer la campagne le 9 juin à minuit.

Chaque année, la négociation des quotas s'avère difficile et entraîne des conflits entre négociateurs, soucieux de ménager leurs marins-pêcheurs.

22 – Surveillance des pêches.

C'est une mission, exercée, en France dans le cadre de l'Action de l'Etat en Mer, confiée au Secrétariat Général de la Mer, placé auprès du Premier Ministre.

Les contrôles portent sur :

- les droits d'accès (permis de pêche spécial, licence, jours de pêche) ;
- les engins de pêche (conformité, autorisation) ;
- les captures: quotas, taille minimale, composition, conformité avec le journal de bord et le relevé.

Une attention particulière est apportée sur la taille réglementaire des espèces pêchées et mises en vente. En effet, la protection des juvéniles conditionne largement le renouvellement des espèces. Cette mission qui est exercée par: la Marine Nationale, la Gendarmerie Maritime, les Affaires Maritimes et les Douanes.

Exemples :

Méditerranée- Atlantique.

En 2010, pour la campagne de pêche au thon, la Marine nationale a engagé l'avis « Commandant Bouan » et le patrouilleur de service public « Arago » dans le canal de Sicile. Ce dispositif était complété par un avion de surveillance maritime Falcon 50M de l'aéronautique navale. Ce contrôle est coordonné par les Affaires maritimes dont les inspecteurs sont embarqués sur les navires de la Marine nationale.

Une fois le banc de thon repéré, il est encerclé par la senne. Le thon ainsi capturé reste dans la senne jusqu'à l'arrivée d'un remorqueur tractant une cage sous-marine. Une fois le transfert des thons de la senne à la cage sous-marine réalisé, la cage est tractée vers les fermes d'élevage. Les contrôles sont réalisés au moment du transfert du banc vers la cage car ils permettent de s'assurer du respect des quotas.

TAAF.

La France dispose de zones de pêches importantes dans l'Océan Austral dans les zones économiques exclusives (ZEE) des Iles Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam. Ces trois archipels, situés à plus de 3000 km au sud de la Réunion, sont connus sous le nom de terres australes et antarctiques française (TAAF). Un accord bilatéral, entre la France et l'Australie a été ratifié en 2007 et transposé en droit australien le 07 janvier 2011. Il porte sur la surveillance des pêches dans les ZEE des deux pays dont les Iles Heard et Mac Donald pour l'Australie.

Les ZEE précitées sont très riches en langouste et surtout en légine. Cette dernière est très appréciée au Japon et aux Etats-Unis. L'attribution de licence de pêches à un très petit nombre de navires permet de protéger cette ressource économique et ce patrimoine écologique contre d'éventuels braconniers. Seuls 7 navires français sont autorisés à pêcher dans ces eaux. La principale difficulté des missions de surveillance tant françaises qu'australiennes réside dans l'étendue de la zone à couvrir. En effet, les ZEE s'étendent dans un rayon d'environ 370 km (200 nautiques) autour de chacune de ces terres. Les navires braconniers qui sont pris en infraction doivent être arraisonnés, puis déroutés et la cargaison saisie. L'emploi de la force est indispensable pour arraisonner les pêcheurs illicites.

Guyane.

En 2010, 36 bateaux ont été déroutés et saisis par les services en charge de l'Action de l'Etat en Mer. Il s'agit de petits bateaux appelés 'tapouilles' venant du Guyana proche. L'un d'eux contenait des ailerons de requins, un autre 2 tonnes de requin.

23 - Restauration des espaces littoraux.

Sénégal – delta du Saloum.

Dans cette région, comme dans beaucoup d'autres zones côtières, les superficies de mangroves ne cessent de décroître. Certaines ONG interviennent dans la préservation de l'environnement marin et côtier. Ici, c'est le cas de l'ONG WAAME (West African Association for Marine Environment). Elle encourage les populations à entreprendre des activités de reboisement de mangrove. Selon un rapport du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), publié en 2007, les superficies de mangrove du Sénégal sont passées de 1690 km² en 1980 à 1287 km² en 2006; soit une réduction de 24% des surfaces totales. Et ce malgré les injonctions répétées des services techniques de l'Etat et des associations de défense de l'environnement, exhortant les populations locales à préserver les écosystèmes de mangrove. La stratégie du WAAME commence à porter ses fruits car, depuis 1995, date de sa création, il accompagne une trentaine de villages dans la restauration des écosystèmes de mangrove du delta du Saloum et ce sont des dizaines d'hectares de forêt de palétuviers qui sont ainsi récupérés chaque année.

D'autres initiatives, parfois « privées » oeuvrent dans d'autres régions du Sénégal dans le même but.

D'autres mesures ont été prises, comme l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

III – LIMITES.

31 - Subventions et emplois.

Depuis plus de dix ans, le secteur de la pêche subit de lourdes pertes économiques. Cependant, les gouvernements nationaux subventionnent fortement ce secteur, car il est source d'emplois et de bénéfices pour l'alimentation et les exportations. Ces subventions sont souvent allouées sans considération pour les dommages à long terme subis par les milieux naturels. Elles atteignent près de 13 milliards de dollars chaque année et permettent aux pêcheurs de rester dans des zones de pêche proches de l'épuisement.

Le secteur halieutique est une source de revenus et de moyens d'existence pour des millions de personnes dans le monde. Sous l'effet de la forte expansion de la production halieutique, l'emploi a nettement augmenté dans le secteur des pêches de capture et de l'aquaculture lors des trois dernières décennies. Le taux de croissance moyen est de 3,6 % par an depuis 1980. Selon les estimations les plus récentes, 44,9 millions de personnes travaillaient à plein temps ou, plus souvent, à temps partiel dans le secteur des pêches et de l'aquaculture en 2008. Ce chiffre représente une augmentation de 167 % par rapport aux 16,7 millions de personnes employées dans ce secteur en 1980.

L'emploi dans le secteur des pêches a augmenté plus rapidement que la croissance démographique et que l'emploi dans le secteur agricole traditionnel. En 2008, les quelque 44,9 millions de personnes employées dans ce secteur représentaient 3,5 % des personnes économiquement actives dans l'agriculture au sens large (1,3 milliard), alors que ce pourcentage n'était que de 1,8 pour cent en 1980. La majorité des pêcheurs et aquaculteurs vivent dans les pays en développement, principalement en Asie, où les créations d'emplois ont été importantes. Ces créations sont dues à l'expansion rapide de l'aquaculture. En 2008, 85,5 % des pêcheurs et aquaculteurs vivaient en Asie, 9,3% en Afrique, 2,9% en Amérique latine, 1,4% en Europe, 0,7% en Amérique du Nord et 0,1% en Océanie. La Chine compte le plus grand nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs, ceux-ci représentant près d'un tiers du total mondial. En 2008, il y avait en Chine 13,3 millions de pêcheurs et d'aquaculteurs, dont 8,5 millions travaillant à plein temps dans ce

secteur. A la même date, l'Inde et l'Indonésie comptaient elles aussi un grand nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs.

Selon l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, réduire de moitié la pêche de grande et moyenne ampleurs pourrait éliminer plusieurs centaines de milliers d'emploi. Réduire le secteur de la pêche artisanale entraînerait la perte de plusieurs millions d'emplois.

32 - Difficulté d'imposer des quotas.

Le 27 novembre 2010, les Etats pêcheurs, réunis à Paris, ont maintenu presque les mêmes quotas de thon rouge. Les 48 membres de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA), basée à Madrid, se sont mis d'accord sur un quota de 12 900 tonnes pour 2011, contre 13 500 pour 2010. Les ONG, dont Greenpeace et le WWF, exigeaient une réduction drastique, autour de 6 000 tonnes, de la pêche de cette espèce en danger. Selon des scientifiques occidentaux, depuis les années 70, le stock a baissé de plus de 80 %.

En mars 2010, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacés d'extinction (CITES) avait rejeté les propositions de Monaco et de l'Union européenne visant à interdire le commerce international du thon rouge. Très prisé des japonais et des amateurs de sushis, le thon rouge peut peser jusqu'à 650 kg. Il vit dans l'Atlantique Nord, le golfe du Mexique et la mer Méditerranée.

IV – L'AQUACULTURE.

41 - Production mondiale de poissons de consommation.

L'aquaculture reste un secteur en expansion, dynamique et important pour la production d'aliments à forte teneur en protéines. La production mondiale de poissons de consommation issus de l'aquaculture, y compris les poissons eux-mêmes, les crustacés, les mollusques et d'autres animaux aquatiques propres à la consommation humaine, aurait atteint 52,5 millions de tonnes en 2008.

La contribution de l'aquaculture à la production totale, combinant pêches de capture et aquaculture, a continué d'augmenter, passant de 34,5 % en 2006 à 36,9 % en 2008. Au cours de la période 1970-2008, la production de poissons de consommation issus de l'aquaculture a augmenté en moyenne de 8,3 % par an, alors que la croissance démographique mondiale s'établissait, en moyenne, à 1,6 % par an. Si l'on compare le développement de l'aquaculture et la croissance démographique, on constate que les disponibilités annuelles moyennes de poisson de consommation par habitant ont décuplé entre 1970 (0,7 kg) et 2008 (7,8 kg), soit une augmentation moyenne de 6,6% par an.

La production issue de l'aquaculture est en grande partie destinée à la consommation humaine. En 2008, l'aquaculture produisait 45,7 % du poisson destiné à la consommation humaine, contre seulement 42,6 pour cent en 2006. En Chine, qui est le plus grand producteur mondial dans le domaine de l'aquaculture, 80,2 % du poisson consommé, en 2008, provenaient de l'aquaculture, alors que cette part n'était que de 23,6 % en 1970. La production aquacole fournissait au reste du monde 26,7 % de son poisson de consommation, contre 4,8 % en 1970.

Même si l'aquaculture est pratiquée depuis de nombreux siècles dans quelques pays, elle reste dans le contexte mondial un jeune secteur de production vivrière, qui s'est développé rapidement ces 50 dernières années. La production mondiale issue de l'aquaculture a connu un essor important, passant de moins de 1 million de tonnes, en 1950, à 52,5 millions de tonnes en 2008, soit une croissance trois fois plus rapide que la production mondiale de viande sur la même période (croissance annuelle de 2,7 % pour la viande et la volaille mises ensemble).

Contrairement à ce qui s'est passé pour la production des pêches de capture mondiales, qui ont pratiquement arrêté leur croissance au milieu des années 80, l'aquaculture, entre 1970 et 2008, a maintenu un taux moyen de croissance de 8,3 % par an au niveau mondial (ou de 6,5 % sans la

Chine). En volume, la production aquacole mondiale a augmenté de 5,3 % par an entre 2006 et 2008. Pendant cette même période, le taux de croissance du reste du monde (6,4 %) était supérieur à celui de la Chine (4,7 %). En valeur, en 2008, la production mondiale de l'aquaculture, à l'exclusion des plantes aquatiques, était estimée à 98,4 milliards de dollars.

La valeur totale de la production de l'ensemble du secteur aquacole devrait être nettement plus élevée, car il reste encore à estimer et à inclure la valeur de l'alevinage pour l'aquaculture et celle de l'élevage de poissons d'aquarium.

42 - La préservation de la biosécurité en aquaculture.

Si l'aquaculture propose des solutions à nombre des problèmes de sécurité alimentaire auxquels est confrontée une population mondiale qui ne cesse d'augmenter, ce secteur se trouve également en conflit direct (avec des répercussions inévitables sur d'autres intérêts économiques, sociaux et environnementaux) avec d'autres utilisateurs des habitats aquatiques, des zones côtières et des rives des cours d'eau.

Plus de 360 espèces sont produites en aquaculture dans le monde; environ 25 d'entre elles sont très prisées et mises sur le marché mondial.

Le déplacement d'espèces aux fins d'élevage, quand il se fait à l'aveuglette, peut être l'une des nombreuses causes de menaces biologiques pesant sur le bien-être des animaux aquatiques d'élevage ainsi que sur celui des êtres humains et des écosystèmes. Au fur et à mesure que l'aquaculture se diversifie et s'intensifie, les dangers et les risques de nature biologique qui menacent les animaux des élevages aquacoles, les personnes et les écosystèmes gagnent également en nombre et en variété, non sans conséquences potentiellement graves.

Parmi ces dangers, on peut citer :

- les maladies infectieuses ;
- les invasions de parasites des animaux ;
- les problèmes de santé publique liés aux résidus et à la résistance acquise aux antimicrobiens ;
- les zoonoses, (maladie touchant essentiellement les animaux. Ce terme est généralement employé pour les affections qui sont transmises des animaux à l'homme et inversement. L'anthropozoonose désigne les maladies qui sont exclusivement transmises de l'animal à l'homme) ;
- les espèces exotiques envahissantes ;
- la dissémination d'organismes génétiquement modifiés ;
- et les risques pour la biosécurité posés par le changement climatique.

La variété, la complexité et la gravité croissantes de tels risques ont suscité l'élaboration du concept de biosécurité et sa mise en application dans des cas de plus en plus nombreux. Une meilleure croissance du secteur aquacole ne peut résulter que d'une stratégie de gestion intégrée de la biosécurité, des affaires et des risques sociaux et environnementaux. On peut considérer la biosécurité comme une gestion des risques biologiques (tels que ceux mentionnés ci-dessus et d'autres encore à venir) qui cherche, de façon exhaustive et systématique, à protéger la santé et le bien-être des animaux, des végétaux et des personnes, ainsi qu'à préserver les fonctions des écosystèmes et les services qu'ils rendent. Une telle approche, intégrée et exhaustive, peut permettre à la biosécurité de sauvegarder la santé animale et humaine, de protéger la diversité biologique, de promouvoir la durabilité environnementale et d'assurer la sécurité alimentaire. Elle peut stimuler un accroissement de l'offre sur le marché et des investissements privés, en donnant aux producteurs les moyens d'offrir des produits sains tout en étant hautement compétitifs sur le marché. La biosécurité fait de ses adhérents et de ses utilisateurs des partenaires commerciaux responsables. Grâce à elle, les pays en développement peuvent produire davantage de nourriture avec efficacité, améliorer leur revenu et de ce fait leur résistance aux aléas, réduire leur vulnérabilité et accroître leur réactivité face à l'impact des hausses des prix alimentaires et autres menaces pour la sécurité alimentaire.

Aucune forme d'aquaculture n'endommage autant la vie marine que l'élevage du saumon, car il est extrêmement polluant. Selon la (Source ©www.eco-life.fr), il produit, de façon concentrée, une énorme quantité de déchets, liés aux poissons eux-mêmes, simplement par ce qu'ils mangent et rejettent. Entre 1985 et 2000, la production annuelle de saumon d'élevage a été multipliée par 16 pour atteindre plus d'un million de tonnes, dépassant le nombre de saumons sauvages pêchés, ce qui implique des transmissions de maladies des saumons d'élevages aux poissons sauvages.

V – CONCLUSION.

Les ressources halieutiques contribuent dans une grande proportion à nourrir, exclusivement ou en partie, une part importante de la population de la planète. Comme pour les autres matières premières alimentaires, une gestion responsable s'impose. L'inquiétude suscitée par l'étude de ces ressources participe aussi à la crainte de l'existence d'une bombe alimentaire.

La Chine est actuellement l'atelier et le banquier du monde (la 1^{ère} banque mondiale ICBC a une capitalisation boursière trois fois supérieure à celle de BNP Paribas). Ceci provient essentiellement de sa compétitivité due à des salaires peu élevés et à une sous-évaluation chronique de sa monnaie non convertible. Ses excédents annuels lui permettent de prêter et d'investir dans le monde entier et dans tous les domaines. Les prêts aux pays en voie de développement, à un niveau supérieur à celui de la Banque Mondiale, sont réalisés dans le but de satisfaire ses besoins en matières premières. Les prêts ou rachats de dettes souveraines aux Etats (en Europe récemment) sont destinés en fait à pérenniser leurs débouchés commerciaux. Ses investissements à l'étranger vont prioritairement vers les secteurs de l'énergie, des mines et de l'agriculture.

Cette excellente santé financière est cependant fragile, pour les raisons évoquées plus haut (bas salaires en hausse très rapide, monnaie sous-évaluée, vieillissement de la population, marché intérieur insuffisant), mais aussi les problèmes de pauvreté en milieu rural avec d'énormes inégalités sociales, la question chronique de l'alimentation en eau des provinces du Nord (on parle de « stress hydrique ») et enfin un risque financier analogue à celui que nous avons connu en occident. En effet, l'importance des réserves de devises a eu pour effet corollaire de faciliter le crédit bancaire pour financer en particulier le plan de relance intérieur (400 Mds de dollars sur 2ans), consécutif à la baisse des exportations vers l'occident en crise.

La fragilité de la garantie de ces prêts (créances devenues douteuses) associée à une spéculation immobilière excessive fait craindre aux experts la rupture de la « bulle immobilière » et l'accumulation de mauvaises créances difficilement recouvrables. Par ailleurs, l'inflation qui a atteint 5,1% fin 2010 est un risque de déstabilisation. Au point que certains pensent que le gouvernement pourrait être forcé d'accélérer les mesures en faveur d'un rééquilibrage du modèle économique chinois.

En fonction de l'évolution de la politique chinoise, quelles peuvent être les conséquences de cette politique pour le monde en général et l'Europe en particulier ?

Bien entendu, lorsqu'un bailleur de fonds intervient au niveau d'un Etat, il est tout à fait normal qu'il se tienne informé de l'évolution de sa situation financière, et dans une certaine mesure qu'il influence également la politique de cet Etat. De plus, des contraintes particulières de tous ordres peuvent toujours être imposées par le créancier et figurer dans les contrats de prêts en contrepartie de taux préférentiels

La Chine recherche avant toute chose la satisfaction de ses besoins en croissance constante. En particulier, son objectif en matière alimentaire est de répondre aux besoins de sa propre consommation. L'Etat chinois ne manifeste aucune marque de volonté d'aider les autres populations aux prises avec les problèmes de la faim.

Il faut souhaiter que la Chine reste en capacité de prêter à des taux convenables, en attendant un assainissement de la situation économique et financière des Etats surendettés.

Compte-tenu des nombreux problèmes internes que la Chine va devoir régler, le régime actuel sera certainement assoupli et il est peu probable qu'une « volonté expansionniste » de son « modèle politique » soit à l'ordre du jour, du moins pour la prochaine décennie.

Après la révolution industrielle, qui a touché le système alimentaire au XIX^{ème} siècle, de nombreuses innovations technologiques ont entraîné une profonde mutation dans les décennies qui ont suivi la seconde guerre mondiale (informatique, biotechnologies, traitements thermiques des aliments, etc.), provoquant un développement de l'économie de marché et d'importants changements socioculturels (croissance démographique, urbanisation, travail féminin, journée continue). Tous ces facteurs conjugués ont abouti à la constitution de ce que nous appelons **le Modèle Alimentaire agro-Industriel Tertiarié (MAIT)**. En effet, le prix moyen des aliments est constitué aujourd'hui de 20 % de matières premières agricoles, de 30 % de transformation industrielle et de 50 % de services et de marges dans les pays à haut revenu.

Le modèle MAIT est un modèle de production et de consommation de masse qui peut se caractériser par son intensification, sa spécialisation, sa globalisation et sa financiarisation.

Jean-Louis RASTOIN

Novembre 2008

Annexe 12

L'industrie agroalimentaire mondiale en quelques chiffres.

L'industrie agro-alimentaire se situe au premier plan de l'industrie manufacturière dans de nombreux pays. À l'échelon de la planète, elle est loin devant l'automobile ou l'électronique. Elle rassemble près de 600 000 entreprises. Les cent premières firmes multinationales réalisaient, en 2005, environ le tiers du chiffre d'affaires (CA) de l'industrie agro-alimentaire mondiale et les 15 premières 19 %. Ce chiffre peut paraître modeste, mais si l'on considère les secteurs les plus avancés du point de vue de la technologie et du marketing, comme les produits laitiers ultra-frais, les huiles de table, le sucre, les boissons non alcoolisées, les produits de grignotage, l'oligopole se réduit à une poignée de firmes qui contrôlent entre les deux tiers et les trois-quarts du marché. Le taux de concentration est augmenté par la fabrication sous des marques de distributeurs. Le profil des dix premières firmes agro-alimentaires mondiales témoigne de leur taille et de leur pouvoir économique considérable : en 2007, avec 119 000 employés, en moyenne, chacune de ces entreprises réalisait près de 47 milliards de \$ de CA et un résultat net d'environ 3,7 milliards de dollars. À titre de comparaison, la première entreprise française, Danone, occupe le 12^{ème} rang, avec 17 milliards de \$ de CA (5 fois moins que Nestlé, le numéro un) et 1,9 milliards de \$ de profit (six fois moins que Nestlé).

Jean-Louis RASTOIN

Novembre 2008

Annexe 13

Interdits alimentaires

Les interdits alimentaires, qu'ils soient religieux, philosophiques ou tout simplement sentimentaux privent une partie de la population mondiale d'éléments nutritionnels de base et notamment de protéines.

Quels sont ces interdits ? Nous allons essayer d'y répondre succinctement.

Interdits alimentaires dans la religion juive.

La religion juive distingue les aliments dont la consommation est permise par la Bible, complétée par la Mishnah et le Talmud, appelés de nos jours *cachet*, c'est-à-dire adéquats, qui oppose l'animal pur (*tahor*) et l'animal impur (*tame*). Dés lors, en règle générale sont permis à la consommation :

- les mammifères terrestres - animaux ruminants ayant des *sabots fourchus*, mais devant être égorgés par un rabbin ; sont donc exclus ceux qui ne correspondent pas à ces deux caractéristiques : chameau, lapin et daman, ainsi que le porc ;
- les oiseaux domestiques considérés comme *purs* (poule, caille, canard, oie, etc.), sont exclus les oiseaux sauvages et en particulier les oiseaux de proie étant considérés comme *impurs* ;
- les animaux aquatiques possédant nageoires et écailles, les autres sont considérés comme *impurs* ainsi que les crustacés, les coquillages et les fruits de mer ;
- les espèces comme les rongeurs, les reptiles, les batraciens, les insectes et les invertébrés sont *impures* ;
- les boissons, jus de fruit, vin ou alcool à base de vin, vinaigre, huile de pépins de raisin sont autorisés, mais ils doivent être produits sous le contrôle d'un rabbin compétent et manipulés par des juifs ; si le lait de vache est autorisé il n'en est pas de même du lait d'ânesse qui lui est interdit ;
- les légumes et les fruits sont *purs* ; toutefois en ce qui concerne les fruits, ceux provenant des trois premières années de production sont considérés comme *impurs* ; en outre, la préparation des salades nécessite d'être lavée au préalable sept fois ;
- le mélange de lait ou de fromage avec la viande de l'enfant ou avec une volaille est interdit, il s'en suit la nécessité d'avoir deux vaisselles : une vaisselle pour les plats carnés et une autre pour les plats lactés ; une troisième vaisselle dite *parve* (neutre) sert à des aliments qui ne sont ni carnés ni lactés ; en outre leur lavage doit être effectué indépendamment et leur rangement différencié.

Les lois alimentaires peuvent être contournées en cas de nécessité.

Interdits alimentaires dans la religion chrétienne.

Si les interdits religieux juifs ont été abolis dans la religion chrétienne, certains groupes religieux chrétiens continuent à observer des interdits alimentaires. Il en est ainsi pour :

- les Mormons et les Témoins de Jéhovah qui recommandent de ne pas consommer du sang, tel le boudin et autres ;
- les Adventistes qui préconisent le respect des interdits bibliques sur les animaux et une nourriture ovo-lacto-végétarienne ;
- certains Ordres religieux, tels le Chartreux qui s'abstiennent de toute consommation de viande.

Interdits alimentaires dans le Jaïnisme.

Par respect de la non violence, les jaïns sont strictement végétariens. Ils prennent en compte la souffrance pouvant être occasionnée aux plantes et aux petits organismes qui vivent dans leurs racines.

Interdits alimentaires dans la religion musulmane.

A l'instar de la religion juive, la religion musulmane s'appuie sur le Coran, les récits de Mahomet et les ouvrages des légistes. Les produits sont classés en :

- aliments pouvant être consommés (*halal*),
- aliments interdits à la consommation (*haram*)
- aliments laissés au choix (*mubah*),
- aliments réprouvables (*makruh*).

Sont permis à la consommation :

- les bêtes de troupeaux (*an'am* : ovins, bovins et chameaux) devant être égorgés par un imam, ainsi que le cheval et l'âne sauvage mais le porc, l'âne domestique et le mulet sont illicites ;
- les animaux prédateurs à canines comme le lion, le tigre, le loup sont interdits mais certains textes laissent à penser qu'il n'en est pas de même pour le renard, le chat domestique ou sauvage, l'hyène, l'ours, le singe ou l'éléphant ;
- les rongeurs comme le hérisson et le porc épic sont consommables, il n'en est pas de même du rat ; quant au lapin il est licite pour la majorité des musulmans ;
- les insectes comme les sauterelles peuvent être mangés tout comme les vers dans les fruits ;
- les oiseaux sont de consommation licite mais l'opinion dominante interdit de manger les rapaces ayant des griffes et les chauves souris ;
- les animaux aquatiques sont autorisés sans réserves ;
- les boissons ainsi que le lait des animaux considérés comme purs sont autorisées ; l'interdiction du vin et des alcools est pratiquement le seul interdit qui a des conséquences pénales en cas de violation ;
- sont proscrits les produits composés de plusieurs ingrédients dont un est illicite.

Toutefois, tous les aliments interdits deviennent licites en cas de nécessité pour sauvegarder la santé et la vie.

Interdits alimentaires dans l'Hindouisme.

La population hindoue suit, pour 85% d'entre elle un régime végétarien et de ce fait ne consomme ni viande, ni poisson, ni œufs. La vache est considérée comme sacrée, symbolisant l'abondance et la générosité de la terre qui donne beaucoup sans rien demander en retour. L'alimentation est donc basée sur les légumes et les fruits et sur les laits de vache, de bufflonne et de chèvre ainsi que les fromages autres que ceux contenant de la présure.

Interdits alimentaires par tradition locale.

Considérés comme des animaux de compagnie les chats, les chiens ou les hamsters sont rarement consommés en Europe. Il en est de même pour le cheval, ce qui serait choquant en Allemagne ou dans le Royaume Uni et tend à l'être dans l'ensemble des pays occidentaux.

Les régimes végétariens et végétaliens.

Certaines personnes choisissent de ne pas manger de chair animale (ni viande, ni poisson), ce sont les *végétariens*. D'autres vont encore plus loin ils refusent en plus la consommation des œufs et du lait sous toutes ses formes : fromages et yaourts, ce sont les *végétaliens*.